



POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DU POUVOIR JUDICIAIRE EN 2008

Commission de gestion du pouvoir judiciaire

Mai 2009



POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DU POUVOIR JUDICIAIRE EN 2008

Commission de gestion du pouvoir judiciaire

Mai 2009

**Secrétariat général
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3966
CH - 1211 Genève 3**

Les comptes rendu d'activité du pouvoir judiciaire des années 1996 à 2008 peuvent être consultés en ligne sur le site internet www.ge.ch/tribunaux/welcome.asp.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
1 ACTIVITE DES JURIDICTIONS	5
1.1 Approche globale - pénal, civil, administratif	5
1.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2008	5
1.1.2 Statistiques globales du domaine pénal	6
1.1.3 Statistiques globales du domaine civil	6
1.1.4 Statistiques globales du domaine administratif	7
1.1.5 Statistiques globales diverses et assistance juridique	7
1.2 Approche par juridiction.....	8
1.2.1 Cour de justice.....	8
1.2.1.1 Statistiques globales de la Cour	8
1.2.1.2 Présidence.....	9
1.2.1.3 Chambre civile	9
1.2.1.4 Chambre des affaires sommaires	9
1.2.1.5 Chambre d'appel des baux et loyers (CABL)	10
1.2.1.6 Autorité de surveillance	10
1.2.2 Cour d'assises, Cour correctionnelle et Chambre pénale	11
1.2.2.1 Cour d'assises	11
1.2.2.2 Cour correctionnelle avec jury	12
1.2.2.3 Cour correctionnelle sans jury	12
1.2.2.4 Chambre pénale	12
1.2.3 Chambre d'accusation	12
1.2.4 Cour de cassation	13
1.2.5 Tribunal administratif (TA).....	14
1.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif	15
1.2.6.1 Tribunal des conflits.....	15
1.2.6.2 Commissions diverses.....	15
1.2.7 Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites et autres Commissions cantonales de recours.....	16
1.2.7.1 Commission cantonale de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO) ..	16
1.2.7.2 Commissions cantonales de recours en matière d'impôts communal, cantonal et fédéral direct (CCRICC et CCRIFD).....	16
1.2.7.3 Commission cantonale de recours en matière de constructions (CCRC).....	17
1.2.7.4 Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE)	17
1.2.8 Tribunal cantonal des assurances sociales et Tribunal arbitral	18
1.2.8.1 Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS)	18
1.2.8.2 Tribunal arbitral.....	19
1.2.9 Tribunal de première instance (TPI)	19
1.2.9.1 Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident.....	19
1.2.9.2 Affaires de famille	19
1.2.9.3 Procédures sommaires.....	20

1.2.9.4	Conciliations ordinaires	20
1.2.9.5	Chambre commerciale	20
1.2.9.6	Présidence.....	20
1.2.9.7	Commissions rogatoires	21
1.2.10	Assistance juridique (AJ)	21
1.2.11	Tribunal de police (TP)	23
1.2.12	Tribunal d'application des peines et des mesures (TAPEM)	23
1.2.13	Juridiction des baux et loyers	23
1.2.13.1	Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CBL).....	23
1.2.13.2	Tribunal des baux et loyers (TBL)	25
1.2.14	Juridiction des prud'hommes	26
1.2.14.1	Conciliation	26
1.2.14.2	Tribunaux (TRPH)	27
1.2.14.3	Cour d'appel (CAPH).....	27
1.2.14.4	Tribunal fédéral.....	28
1.2.14.5	Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (CCEg).....	28
1.2.15	Tribunal tutélaire (TT)	29
1.2.15.1	Mesures tutélares	29
1.2.15.2	Autorité parentale et droit de visite	29
1.2.15.3	Transplantations	29
1.2.15.4	Asile	30
1.2.16	Justice de Paix (JP)	30
1.2.16.1	Dossiers successoraux.....	30
1.2.16.2	Conciliations obligatoires.....	30
1.2.16.3	Conciliations volontaires.....	30
1.2.16.4	Affaires médicales (article 11A LOJ)	31
1.2.16.5	Loi sur les violences domestiques.....	31
1.2.17	Tribunal de la Jeunesse (TJ)	31
1.2.18	Le Ministère public (MP)	32
1.2.18.1	Statistiques globales.....	32
1.2.18.2	Détail des opérations.....	32
1.2.18.3	Exécution des jugements d'évacuation	35
1.2.18.4	Réforme de la justice pénale - projet "Justice 2010".....	35
1.2.19	Instruction	36
1.2.19.1	Procédures pénales.....	36
1.2.19.2	Commissions rogatoires internationales	36
1.2.19.3	Activités des juges d'instruction.....	36
1.3	Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures	37
1.3.1	Genèse et objectifs des indicateurs	37
1.3.1.1	Outils préexistants	37
1.3.1.2	Objectif poursuivi	37
1.3.1.3	Moyens	37
1.3.1.4	Perspectives	38

1.3.2	Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures	39
1.3.3	Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales	41
1.3.4	Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles	43
1.3.5	Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives	47
1.3.6	Diagrammes comparatifs.....	48
2	GESTION ET ORGANISATION.....	50
2.1	La Commission de gestion du pouvoir judiciaire	50
2.2	La magistrature	51
2.2.1	Les magistrates et les magistrats de carrière	51
2.2.2	Les autres magistrates et magistrats.....	51
2.3	L'avocature	51
2.3.1	Les avocates et les avocats	51
2.3.2	La Commission du Barreau.....	51
2.4	L'État-major du secrétariat général et la direction opérationnelle.....	52
2.4.1	L'audit interne	52
2.4.2	Le contrôle interne	52
2.4.3	Le contrôle de gestion	53
2.4.4	La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad).....	54
2.4.5	Commissions de la documentation (Comm-DOC).....	54
2.5	Les services centraux.....	54
2.5.1	La direction des ressources humaines (DRH).....	54
2.5.2	La direction des finances et de la logistique (DFL)	57
2.5.2.1	Les comptes du pouvoir judiciaire	57
2.5.2.2	Les services financiers	57
2.5.2.3	Le service achat-logistique	58
2.5.2.4	Le service du courrier	58
2.5.2.5	Le service des pièces à conviction	58
2.5.3	Direction de la sécurité (DSécu)	58
2.5.4	La direction des systèmes d'information et de communication (DSI).....	59
2.5.4.1	Coordination et développement des systèmes d'information.....	59
2.5.4.2	L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA).....	60
2.5.4.3	Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB).....	60
2.5.4.4	Service de gestion des archives et du patrimoine (GAP).....	61
2.5.4.5	La gestion de l'information.....	62
2.5.5	Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux	63
ANNEXES		64
	Événements de la vie judiciaire en 2008.....	65
	Tableaux des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire.....	69

AVANT-PROPOS

Il y a longtemps que le pouvoir judiciaire se prépare aux changements qu'implique la prochaine unification des procédures civile et pénale dans notre pays. La tâche est immense, de même que sa complexité. Toutes les juridictions sont concernées et l'ensemble de l'organisation de notre institution doit être revue. Les systèmes d'information doivent être adaptés. Des locaux doivent être trouvés pour faire face à l'expansion du pouvoir judiciaire, induite par la réforme en cours. Les magistrats et collaborateurs doivent se former au nouveau droit, tout en continuant leur activité. Les délais sont en outre extrêmement brefs, les procédures unifiées devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011. C'est ainsi que le travail a dû débuter avant même que les textes législatifs définitifs, tant fédéraux que cantonaux, ne soient connus. Ce projet mobilise au surplus les trois pouvoirs, de sorte que la coordination des différents projets demande des efforts intenses.

Les juridictions pénales et civiles ne sont pas seules touchées. En 2008, la filière administrative était concernée au premier chef par les réformes en cours. Le Grand Conseil a ainsi adopté en septembre dernier les dispositions adaptant son organisation à la loi fédérale sur le Tribunal fédéral. Huit commissions de recours ont disparu à la fin de l'année. Leur contentieux a été transmis à la nouvelle Commission cantonale de recours en matière administrative et, pour partie, au Tribunal administratif. Les différentes sections de la nouvelle commission sont présidées depuis le 1^{er} janvier 2009 par trois juges du Tribunal de première instance, qui a vu le nombre de ses magistrats augmenter d'autant.

Le processus législatif est toujours en cours. L'ensemble de la législation fédérale relative aux procédures pénale et civile est désormais sous toit. Il n'en va pas de même de la législation cantonale. Le groupe de travail nommé par le Conseil d'État a rédigé les différents projets de loi courant 2008. Ceux-ci ont été revus et arrêtés par le pouvoir exécutif, qui a transmis les derniers textes au Grand Conseil en mai 2009. La Commission ad hoc, mise sur pied par le Grand Conseil pour étudier l'ensemble du paquet législatif relatif à Justice 2010, prend connaissance des projets au fur et à mesure de leur transmission, l'objectif annoncé étant d'adopter l'ensemble de la législation cantonale pendant la législature en cours, qui prendra fin en octobre prochain.

Le nouveau droit fédéral tend notamment à renforcer les droits des parties à la procédure, à faciliter leur accès aux tribunaux et, dans une certaine mesure, à garantir au niveau cantonal l'existence d'un double degré de juridiction. Il implique également la création de nouvelles instances, donne de nouvelles compétences à des juridictions existantes et prévoit une intervention accrue des juges dans la procédure. Il entraînera par voie de conséquence un accroissement sensible du nombre de magistrats et de collaborateurs, tant scientifiques qu'administratifs.

Le pouvoir judiciaire se prépare d'ores et déjà à accueillir les personnes qui viendront le renforcer. Il serait à cet égard souhaitable qu'un certain nombre d'entre elles puissent entrer en fonction de manière échelonnée et anticipée, pour des raisons pratiques et logistiques. Leur aide serait en outre précieuse dans les mois à venir, pour assister et décharger les juges et collaborateurs appelés à se former.

Depuis décembre 2008, le DCTI et le pouvoir judiciaire travaillent en outre intensément et de concert à la recherche de solutions pour doter le pouvoir judiciaire de locaux supplémentaires. Le temps est également compté dans ce domaine, dans la mesure où d'importants travaux devront être effectués dès que possible au Palais de justice, avant que les juridictions pénales, nouvelles et actuelles, ne puissent s'y installer. De nombreux déménagements se succéderont, de sorte que le fonctionnement de notre institution connaîtra inévitablement d'importantes perturbations.

Les quelques 20 mois qui nous séparent désormais de l'entrée en vigueur des nouveaux codes seront inévitablement agités. Je remercie d'ores et déjà l'ensemble des magistrats et collaborateurs du pouvoir judiciaire de l'engagement qu'ils ont fourni en 2008 et qu'ils continueront de fournir cette année pour servir au mieux notre canton, dans des conditions difficiles.

Daniel ZAPPELLI
Président de la Commission de gestion

1 ACTIVITE DES JURIDICTIONS

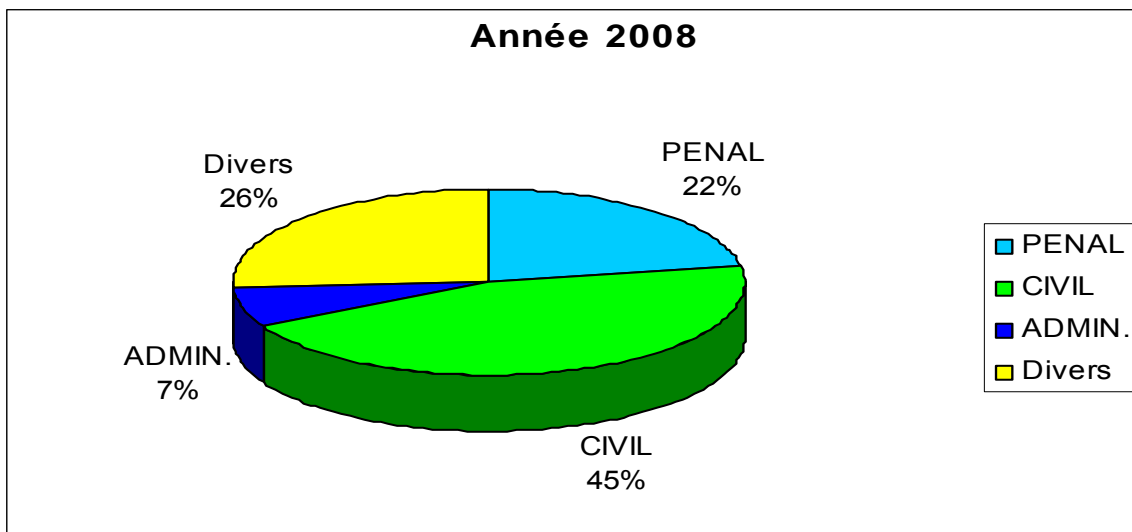
Il sera préalablement rappelé que les *juridictions pénales* sanctionnent les comportements interdits, soit les contraventions, délits et crimes. Les *juridictions civiles* tranchent les litiges opposant les particuliers, découlant par exemple de leurs rapports contractuels. Elles sont également compétentes en matière de droit des personnes et de la famille (filiation, divorce, succession, tutelles, etc.). Les *juridictions administratives* connaissent quant à elles principalement des recours déposés par les particuliers contre les décisions des services de l'administration.

1.1 Approche globale - pénal, civil, administratif

1.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2008

	Pénales	Civiles	Admin.	Divers *	Totaux
Solde début	6'812	24'998	4'621	22'057	58'488
Entrées	23'624	36'833	5'003	13'314	78'774
Total	30'436	61'831	9'624	35'371	137'262
Sorties	24'317	38'867	5'021	9'095	77'300
Solde fin	6'119	22'964	4'603	26'276	59'962
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	1.03	1.06	1.00	0.68	0.98

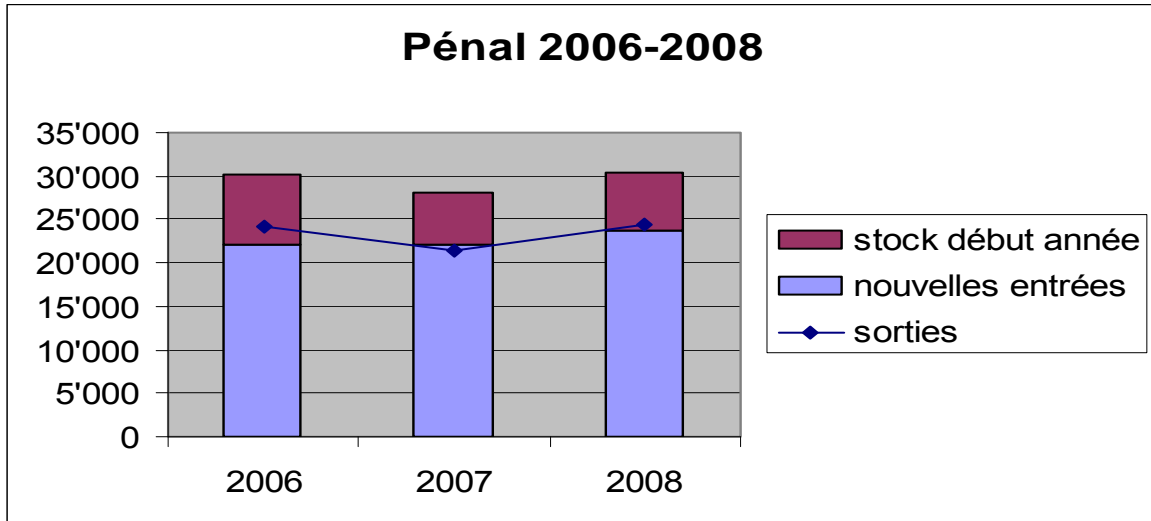
* Sous *Divers* sont comprises les procédures de l'assistance juridique (cf. *infra* 1.2.10), les procédures spéciales du Parquet du procureur général et les notifications d'actes judiciaires (cf. *infra* 1.2.18.2).



Après le léger fléchissement constaté en 2007, le nombre de nouvelles affaires introduites devant les juridictions genevoises est globalement reparti à la hausse en 2008 (+ 4.1 % par rapport à 2007, + 1.3 % par rapport à 2006 et + 6 % par rapport à 2005). L'évolution n'est toutefois pas uniforme : le nombre de nouvelles procédures a sensiblement augmenté dans les filières civile et pénale (respectivement + 4.9% et + 7%), alors que la filière administrative a connu une baisse des nouvelles affaires (- 7.7%), essentiellement imputable à une diminution du nombre de recours déposés devant les commissions cantonales de recours en matière fiscale ou en matière de police des étrangers.

1.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

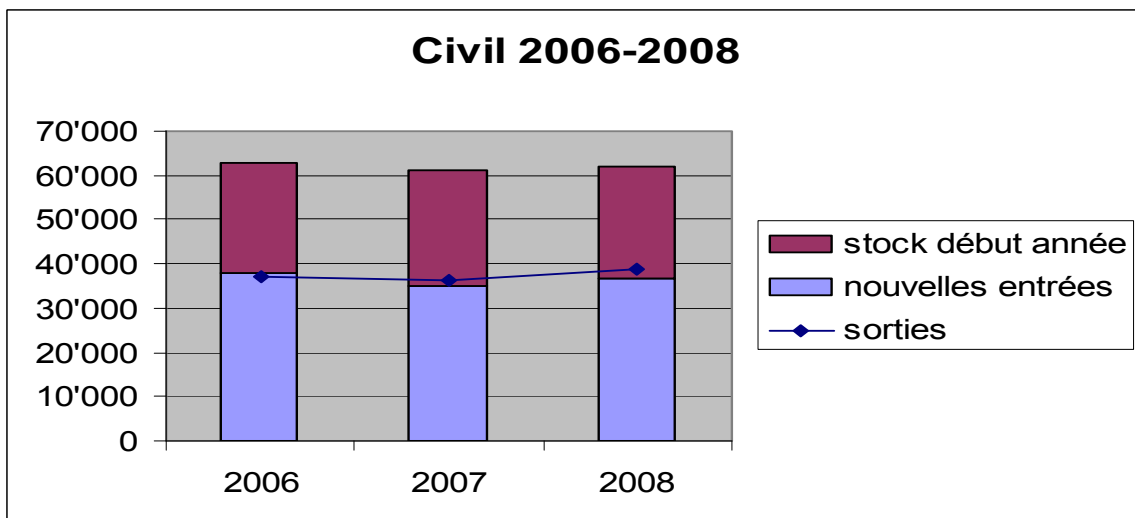
	2006	2007	2008
Solde début	8'075	6'130	6'812
Entrées	22'170	22'070	23'624
Total	30'245	28'200	30'436
Sorties	24'115	21'388	24'317
Solde fin	6'130	6'812	6'119
Taux de sorties(S/E)	1.09	0.97	1.03



La hausse des nouvelles affaires constatée dans la filière pénale (+ 7%) est avant tout imputable à l'augmentation du nombre de procédures inscrites en 2008 auprès du Ministère public (procédures nominatives ou contre X) et de l'Instruction.

1.1.3 Statistiques globales du domaine civil

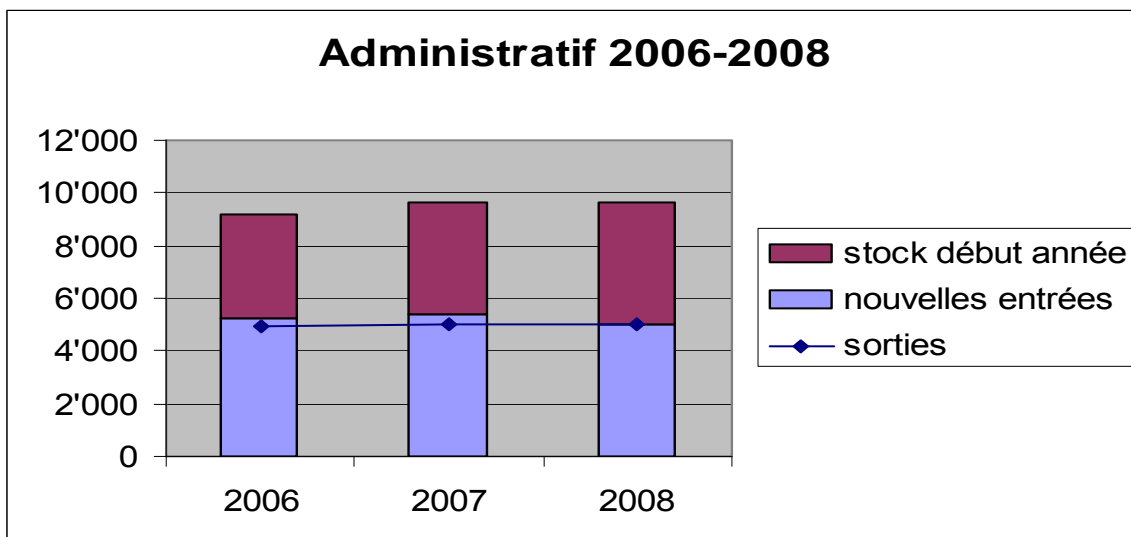
	2006	2007	2008
Solde début	24'962	25'957	24'998
Entrées	37'986	35'124	36'833
Total	62'948	61'081	61'831
Sorties	36'991	36'083	38'867
Solde fin	25'957	24'998	22'964
Taux de sorties(S/E)	0.97	1.03	1.06



Hausse de 4.9% des nouvelles entrées par rapport à 2007. A noter, en particulier, l'augmentation du contentieux en matière de baux et loyers (nouvelles procédures inscrites en 2008 aux rôles de la Commission de conciliation en matière des baux et loyers et de la Chambre d'appel des baux et loyers).

1.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

	2006	2007	2008
Solde début	3'959	4'229	4'621
Entrées	5'241	5'421	5'003
Total	9'200	9'650	9'624
Sorties	4'971	5'029	5'021
Solde fin	4'229	4'621	4'603
Taux de sorties(S/E)	0.95	0.93	1.00

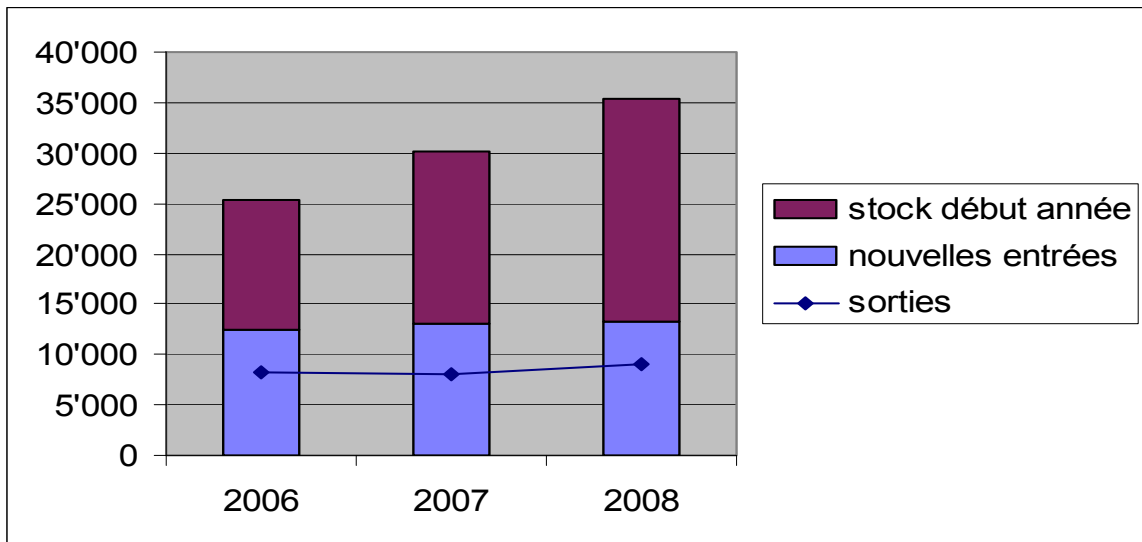


La baisse du nombre de nouvelles affaires enregistrées en 2008 (- 7.7 %) est avant tout due à une diminution du contentieux introduit devant les Commissions cantonales de recours compétentes en matière fiscale (- 18%, cf. *infra* 1.2.7.2) ou en matière de police des étrangers (- 37%; cf. *infra* 1.2.7.4) et, dans une moindre mesure, le Tribunal administratif (-4.6 %). Cette diminution est pour partie compensée par l'augmentation sensible du nombre de recours introduit devant d'autres juridictions administratives, notamment le Tribunal cantonal des assurances sociales (+ 8.1 %; cf. *infra* 1.2.8.1) ou la Commission cantonale de recours en matière de constructions (+ 13.2 %; cf. *infra* 1.2.7.3).

1.1.5 Statistiques globales diverses et assistance juridique

Pour rappel, sont comptabilisées sous cette rubrique les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet du procureur général et les notifications d'actes judiciaires.

	2006	2007	2008
Solde début	12'827	17'084	22'057
Entrées	12'403	13'043	13'314
Total	25'230	30'127	35'371
Sorties	8'146	8'070	9'095
Solde fin	17'084	22'057	26'276
Taux de sorties(S/E)	0.66	0.62	0.68



1.2 Approche par juridiction

1.2.1 Cour de justice

1.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2006	2007	2008
Solde début	1'048	1'116	1'044
Entrées	3'240	2'950	3'142
Total	4'288	4'066	4'186
Sorties	3'172	3'022	3'126
Solde fin	1'116	1'044	1'060
Taux de sorties(S/E)	0.97	1.02	0.99

Civil

	2006	2007	2008
Solde début	754	770	670
Entrées	2'171	2'046	2'221
Total	2'925	2'816	2'891
Sorties	2'155	2'146	2'120
Solde fin	770	670	771
Taux de sorties(S/E)	0.99	1.04	0.95

Pénal

	2006	2007	2008
Solde début	294	346	374
Entrées	1'069	904	921
Total	1'363	1'250	1'295
Sorties	1'017	876	1'006
Solde fin	346	374	289
Taux de sorties(S/E)	0.95	0.96	1.09

1.2.1.2 Présidence

Le Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil supérieur de la magistrature rend compte de son activité par un rapport séparé adressé au Grand Conseil.

La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2006	2007	2008
Solde début	44	23	37
Entrées	89	87	84
Total	133	110	121
Sorties	110	73	81
Solde fin	23	37	40
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.24</i>	<i>0.84</i>	<i>0.96</i>

Les chiffres sont comparables aux années précédentes.

Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2006	2007	2008
Solde début	31	53	30
Entrées	193	220	227
Total	224	273	257
Sorties	171	243	192
Solde fin	53	30	65
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.89</i>	<i>1.10</i>	<i>0.84</i>

L'augmentation enregistrée en 2007, suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'assistance juridique (introduction d'un système de remboursement par mensualités), se confirme.

1.2.1.3 Chambre civile

	2006	2007	2008
Solde début	367	380	347
Entrées	733	692	687
Total	1'100	1'072	1'034
Sorties	720	725	690
Solde fin	380	347	344
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>1.05</i>	<i>1.0</i>

Le rôle des affaires civiles reste stable.

1.2.1.4 Chambre des affaires sommaires

	2006	2007	2008
Solde début	71	84	78
Entrées	519	523	567
Total	590	607	645
Sorties	506	529	569
Solde fin	84	78	76
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>	<i>1.00</i>

Une augmentation de 8% est enregistrée par rapport à 2007. Les effets de la crise économique actuelle laissent présager une hausse encore plus marquée en 2009.

1.2.1.5 Chambre d'appel des baux et loyers (CABL)

	2006	2007	2008
Solde début	187	169	130
Entrées	290	246	331
Total	477	415	461
Sorties	308	285	252
Solde fin	169	130	209
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.06</i>	<i>1.15</i>	<i>0.76</i>

Après une légère baisse en 2007, le rôle de la Chambre d'appel en matière de baux et loyers, avec 331 entrées (+ 26%), a connu un pic encore jamais atteint.

1.2.1.6 Autorité de surveillance

Autorité de recours des décisions de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

	2006	2007	2008
Solde début	0	1	0
Entrées	27	25	31
Total	27	26	31
Sorties	26	26	31
Solde fin	1	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.96</i>	<i>1.04</i>	<i>1.0</i>

Autorité de recours des décisions de la Justice de paix

	2006	2007	2008
Solde début	0	4	4
Entrées	12	13	8
Total	12	17	12
Sorties	8	13	11
Solde fin	4	4	1
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.67</i>	<i>1.00</i>	<i>1.37</i>

Autorité de recours des décisions du Tribunal de la jeunesse (Chambre de recours)

	2007	2008
Solde début	0	1
Entrées	4	4
Total	4	5
Sorties	3	1
Solde fin	1	4
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.75</i>	<i>0.25</i>

Depuis le 1^{er} janvier 2007 et l'introduction d'une Chambre de recours à la Cour de justice, l'Autorité de surveillance dispose de nouvelles compétences sur recours contre les décisions prises en cours d'instruction par le juge des enfants et le Tribunal de la jeunesse. Même si elles sont encore rares, ces affaires sont désormais introduites dans les statistiques afin de suivre leur évolution.

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2006	2007	2008
Solde début	1	1	0
Entrées	11	1	4
Total	12	2	4
Sorties	11	2	4
Solde fin	1	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>2.00</i>	<i>1.0</i>

Autorité de surveillance du registre foncier

	2006	2007	2008
Solde début	0	0	0
Entrées	4	1	3
Total	4	1	3
Sorties	4	1	3
Solde fin	0	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>1.0</i>

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2006	2007	2008
Solde début	4	8	4
Entrées	27	21	21
Total	31	29	25
Sorties	23	25	20
Solde fin	8	4	5
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.85</i>	<i>1.19</i>	<i>0.95</i>

Autorité de surveillance des tutelles

	2006	2007	2008
Solde début	34	33	29
Entrées	214	182	219
Total	248	215	248
Sorties	215	184	224
Solde fin	33	29	24
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>1.01</i>	<i>1.02</i>

Adoptions

	2006	2007	2008
Solde début	15	14	10
Entrées	52	35	35
Total	67	49	45
Sorties	53	39	42
Solde fin	14	10	3
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.02</i>	<i>1.11</i>	<i>1.20</i>

La recrudescence des recours contre les décisions de la Commission de surveillance des professions de la santé se confirme en 2008, de même que la baisse des adoptions. Après une baisse en 2007, les procédures tutélaires reviennent à leur niveau de 2006.

1.2.2 Cour d'assises, Cour correctionnelle et Chambre pénale

1.2.2.1 Cour d'assises

	2006	2007	2008
Solde début	10	13	22
Entrées	26	28	16
Total	36	41	38
Sorties	23	19	27
Solde fin	13	22	11
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.88</i>	<i>0.78</i>	<i>1.68</i>

1.2.2.2 Cour correctionnelle avec jury

	2006	2007	2008
Solde début	9	11	20
Entrées	17	24	19
Total	26	35	39
Sorties	15	15	28
Solde fin	11	20	11
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.88</i>	<i>0.62</i>	<i>1.47</i>

1.2.2.3 Cour correctionnelle sans jury

	2006	2007	2008
Solde début	30	35	57
Entrées	61	98	83
Total	91	133	140
Sorties	56	76	102
Solde fin	35	57	38
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.91</i>	<i>0.78</i>	<i>1.22</i>

Après deux années très difficiles où le stock d'affaires renvoyées en Cours correctionnelles et d'assises n'a cessé d'augmenter, la situation s'est améliorée en 2008. Outre une diminution des entrées, c'est surtout la multiplication des mesures (augmentation des effectifs, dédoublement des audiences, recours systématique aux juges suppléants, aide des juges civilistes, etc.) qui a permis de maîtriser le flot des procédures. Grâce aux efforts consentis, le stock des affaires à convoquer est revenu à son niveau d'il y a deux ans (59 affaires à fin 2006, 98 à fin 2007 et 59 à fin 2008), permettant un raccourcissement des délais de convocation. Si la situation est désormais moins préoccupante, il sied de rester attentif, dans la mesure où certaines grosses affaires pourraient être renvoyées en jugement en 2009, nécessitant la tenue d'audiences sur plusieurs jours, voire semaines.

1.2.2.4 Chambre pénale

	2006	2007	2008
Solde début	142	174	132
Entrées	427	272	351
Total	569	446	483
Sorties	395	314	327
Solde fin	174	132	155
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.92</i>	<i>1.15</i>	<i>0.93</i>

	2006	2007	2008
Appels Tribunal de police	338	236	282
Appels TAPEM		20	42

Une nouvelle modification de la compétence du Tribunal de police qui connaît, depuis le 25 janvier 2008, des infractions à propos desquelles le procureur général entend requérir une peine privative de liberté qui n'excède pas 3 ans, explique l'augmentation des appels traités par la Chambre pénale. En outre, le nombre des recours contre les décisions du Tribunal d'application des peines et mesures est, comme prévu, à la hausse, suivant l'évolution du volume des dossiers traités par cette juridiction. Le renforcement de l'équipe des juristes affectés à la Chambre pénale a permis de maintenir un bon taux de sortie.

1.2.3 Chambre d'accusation

La Chambre d'accusation a enregistré une diminution des recours, des renvois et des écoutes téléphoniques. Les prolongations de détention et demandes de mises en liberté sont restées, quant à elles, stables.

Recours

	2006	2007	2008
Solde début	70	66	106
Entrées	383	381	346
Total	453	447	452
Sorties	387	341	407
Solde fin	66	106	45
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.01</i>	<i>0.89</i>	<i>1.17</i>

Autres opérations

	2006	2007	2008
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	19	23	17
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	54	79	62
Renvois devant la Cour d'assises	26	26	11
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	2	0
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	0	2	5
Ordonnances de non-lieu	6	7	5
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'661	1'536	1'571
Prolongations du secret	12	2	3
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	98	72	68
Mises en liberté provisoires avec caution	28	53	16
Mises en liberté provisoires refusées	235	173	153
Ecoutes téléphoniques	507	692	616
Total I	2'647	2'667	2'527
Recours entrés	383	381	346
Total II	3'030	3'048	2'873

1.2.4 Cour de cassation

	2006	2007	2008
Solde début	33	47	37
Entrées	155	101	106
Total	188	148	143
Sorties	141	111	115
Solde fin (<i>pourvois en cours</i>)	47	37	28
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.91</i>	<i>1.10</i>	<i>1.08</i>

Recours déposés

	2006	2007	2008
Cour d'assises	27	9	22
Cour correctionnelle avec jury	10	10	17
Cour correctionnelle sans jury	38	37	39
Chambre pénale	11	6	1
Tribunal de police	44	11	12
Tribunal de la Jeunesse	10	4	1
Chambre d'accusation	2	1	2
En révision/En récusation	12	22	8
Renvoi du TF	1	1	4

Causes jugées

	2006	2007	2008
Recours admis	11	16	16
Recours partiellement admis	3	4	4
Recours rejetés	46	47	67
Recours irrecevable	11	24	5
Recours retirés	61	17	5

Ordonnances *	7	4	9
Révision : demandes admises	2	4	3
Révision : demandes rejetées	3	6	5
Révision : demandes retirées	1	0	0
Récusation	2	14	1
Recours joints	1	15	2
Renvoi du TF	1	1	3

* Ordonnances d'irrecevabilité, de retrait du pourvoi, de suspension d'instruction, de maintien d'instruction suspendue, de refus d'octroyer l'effet suspensif, ...

La Cour de cassation a prononcé **110 arrêts** (y compris 8 décisions sur demande en révision, 1 décision sur demande en récusation et 9 ordonnances). En résumé, sur le fond, elle a admis, totalement ou partiellement, 23 pourvois ou demandes (21%) et en a rejeté ou déclaré irrecevables 78 (71%). Sur ces 110 arrêts, 33 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (30%).

La modification de l'article 343 CPP en 2007 explique que le nombre de retraits, qui était encore de 61 en 2006, n'est plus que de 5 en 2008 (- 92%), accroissant d'autant le nombre des causes instruites et jugées ces trois dernières années.

1.2.5 Tribunal administratif (TA)

Statistiques globales

	2006	2007	2008
Solde début	449	399	429
Entrées	1'029	1'019	972
Total	1'478	1'418	1'401
Sorties	1'079	989	926
Solde fin	399	429	475
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.04</i>	<i>0,97</i>	<i>0,95</i>

Recours contre les décisions du :

	2007	2008
Conseil d'État, Grand Conseil et Chancellerie	33	35
Département des finances	131	123
Département de l'instruction publique dont les HES	23	30
Département des institutions dont l'OCAN	421	375
Département des constructions et des technologies de l'information	134	131
Département du territoire	23	25
Département de la solidarité et de l'emploi	20	29
Département de l'économie et de la santé	101	57
Établissements publics médicaux	5	8
Hospice général	12	16
Instance d'indemnisation LAVI	10	9
Détention administrative	30	39
Commission du barreau	5	1
SIG, TPG, AIG, Fondations de droit public	2	12
Ville de Genève / Communes	39	50
Tribunal administratif (révision, rectification, divers)	30	32
Total	1'019	972

En 2008, le Tribunal administratif a tenu 65 audiences de délibération, en plénum ou en section (57 en 2007), 415 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (411 en 2007) et effectué 39 transports sur place (31 en 2007). Il convient de signaler que pour se conformer à la jurisprudence du Tribunal fédéral consacrant le droit à la réplique du recourant, la durée des procédures devant le Tribunal administratif se voit sensiblement rallongée.

Le nombre total de recours a diminué de 4,6 % (47 recours de moins) par rapport à 2007. Parmi les recours déposés en 2008, 346 recours (35 %) concernent la circulation routière. On peut relever que le nombre de recours dans ce domaine a diminué de 13 % par rapport à 2007 (54 recours de moins). Contrairement aux autres administrations qui ne recourent quasiment jamais auprès du Tribunal administratif, l'administration fiscale cantonale (AFC) est l'autorité qui recourt le plus fréquemment. Ainsi en 2008, sur les 120 recours déposés contre des décisions rendues par les commissions cantonales de recours en matière d'impôt, l'AFC en a interjeté 31, soit 26 %.

Le Tribunal administratif a rendu 466 arrêts ou décisions en 2008. A cela s'ajoutent 418 causes, soit 30 % des affaires enregistrées, qui ont été rayées du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 93 recours admis et 41 partiellement admis.

Selon les chiffres arrêtés au 27 janvier 2009, 74 arrêts du Tribunal administratif ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, soit 15 % de tous les arrêts rendus en 2008. En 2008, le Tribunal fédéral a rendu 82 arrêts. La Haute Cour a admis 19 recours, partiellement admis 1, rejeté 43, déclaré irrecevables 15 et en a rayé 4 du rôle.

1.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

1.2.6.1 Tribunal des conflits

En 2008, le Tribunal des conflits n'a pas enregistré de nouveau recours. Il en a jugé 6. Aucune affaire n'est pendante à fin 2008.

1.2.6.2 Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI) *

	2006	2007	2008
Solde début	13	17	40
Entrées	80	94	61
Total	93	111	101
Sorties	76	71	93
Solde fin	17	40	8
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.9</i>	<i>0.43</i>	<i>1.5</i>

* Un rapport d'activité plus détaillé est établi pour les autorités universitaires et accessible au public.

Sur les affaires jugées en 2008, il convient de signaler que 11 recours ont été déclarés irrecevables, 45 recours ont été rejetés, 18 recours ont été admis et 6 partiellement admis. Aux causes précitées s'ajoutent 13 causes rayées du rôle. Enfin, la CRUNI a été saisie de 13 demandes de mesures provisionnelles. 11 ont été rejetées et 2 admises. Au total, sur les 80 décisions rendues par la CRUNI en 2008, 7 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Au cours de cette même année, le Tribunal fédéral a admis 1 recours, en a rejeté 2 et déclaré irrecevables 3. Enfin, une cause a été rayée du rôle.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2008, la LEX a reçu 4 recours, elle a jugé 1 affaire, 1 affaire a été rayée du rôle et 5 causes sont encore pendantes à fin 2008.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2008, la CRPP a reçu 5 recours et en a jugé 1. 1 affaire a été rayée du rôle. Fin 2008, 4 causes sont pendantes.

Commission de recours du personnel enseignant de l'instruction publique (CRIP)

En 2008, la CRIP a reçu 1 recours et en a jugé 2. 2 affaires ont été rayées du rôle. 1 cause est pendante à fin 2008.

Commission centrale des améliorations foncières (CCAF)

Cette commission n'a pas reçu de recours en 2008 et en a jugé 1. Il n'y a plus de cause pendante.

1.2.7 Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites et autres Commissions cantonales de recours

1.2.7.1 Commission cantonale de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO)

	2006	2007	2008
Solde début	88	111	50
Entrées	533	411	404
Total	621	522	454
Sorties	510	472	387
Solde fin	111	50	67
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.96</i>	<i>1.15</i>	<i>0.96</i>

Dans l'exercice de ses tâches générales de surveillance, la CSO a poursuivi ses actions dans les domaines notamment des saisies et du service des ventes; elle a effectué des contrôles des comptes faillites et procédé à l'inspection d'administrations spéciales et de concordats par abandon d'actif, ainsi qu'à la vérification des conditions d'inscription des agents immobiliers susceptibles de recevoir des mandats de gérance légale. Quant au volet juridictionnel des activités de la CSO, consistant en majeure partie dans le traitement des plaintes, on relève que le nombre d'entrées est stable par rapport à l'année 2007 et que le taux de sortie est proche de 1.

1.2.7.2 Commissions cantonales de recours en matière d'impôts communal, cantonal et fédéral direct (CCRICC et CCRIFD)

	2006	2007	2008
Solde début	2'165	2'385	2'748
Entrées	1'529	1'771	1'415
Total	3'694	4'156	4'163
Sorties	1'309	1'408	1'470
Solde fin	2'385	2'748	2'693
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.85</i>	<i>0.80</i>	<i>1.04</i>

<i>Distinction ICC et IFD*</i>	ICC 2008	IFD 2008
Solde en cours d'instruction au 31.12.2007	1'782	966
Recours enregistrés en 2008	875	540
Total	2'657	1'506
Sorties en 2008	947	523
- Décisions rendues	433	216
- Recours retirés	514	307
Solde fin	1'710	983

Par rapport à l'année précédente, le nombre des recours a baissé de 18%; quant au nombre des sorties, il a augmenté de 4%.Le taux de sortie est légèrement supérieur à 1.

1.2.7.3 Commission cantonale de recours en matière de constructions (CCRC)

	2006	2007	2008
Solde début	296	288	226
Entrées	309	280	317
Total	605	568	543
Sorties	317	342	303
Solde fin	288	226	240
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.03</i>	<i>1.22</i>	<i>0.96</i>

En 2008, le nombre des recours déposés a augmenté par rapport à l'année précédente (13%). S'agissant du nombre de recours traités en 2008, il est presque égal au nombre des recours déposés.

1.2.7.4 Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE)

	2006	2007	2008
Solde début	321	220	238
Entrées	367	426	269
Total	688	646	507
Sorties	468	408	383
Solde fin	220	238	124
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.27</i>	<i>0.96</i>	<i>1.42</i>

En 2008, le nombre des recours a diminué de 37% par rapport à l'année précédente; quant au nombre des recours liquidés, il est légèrement en baisse de 6%.

Statistiques des mesures de contraintes

	2006	2007	2008
Assignation territoriale	20	13	8
Ordre de mise en détention	59	54	92
Caducité	0	0	1
Relaxe	0	1	1
Renvoi	0	1	0
Total	79	69	102

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2008

	Confirmées	Annulées	Total
Assignation cantonale	1	-	1
Assignation locale	6	1	7
Ordre de mise en détention	85	7	92
Demande de mise en liberté	1	1	2
TOTAL	93	9	102

66 audiences ont été tenues en 2008, soit 20 de plus qu'en 2007. 40 recours au Tribunal administratif ont été interjetés en 2008 : 4 ont été admis totalement ou partiellement, 30 rejetés, 4 déclarés irrecevables et 2 sans objet.

1.2.8 Tribunal cantonal des assurances sociales et Tribunal arbitral

1.2.8.1 Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS)

Statistiques globales

	2006	2007	2008
Solde début	642	760	786
Entrées	1'230	1'331	1'439
Total	1'872	2'091	2'225
Sorties	1'112	1'305	1'353
Solde fin	760	786	872
Taux de sorties(S/E)	0.9	0.98	0.94

Recours/demandes introduits auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales par domaine

	2006	2007	2008
Assurance-vieillesse et survivants	84	64	65
Assurance-invalidité	420	534	652
Assurance perte de gain	0	0	2
Prestations complémentaires fédérales et cantonales	49	103	103
Allocations familiales	46	27	22
Assurance-chômage	146	167	150
Revenu minimum cantonal d'aide sociale	9	6	8
Assurance-maternité	1	0	1
Assurance-maladie	107	73	72
Assurance-accidents	81	118	109
Assurances complémentaires LCA	30	19	36
Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	251	216	215
Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels	3	2	2
Formation scolaire spéciale de l'assurance-invalidité	-	-	2
Assurance militaire	3	2	0
Total	1'230	1'331	1'439

Le nombre de recours et de demandes introduits en 2008 a augmenté de 8.1 % par rapport à 2007 et de 52% par rapport à 2005 (947 recours et demandes déposés). L'augmentation concerne essentiellement le contentieux de l'assurance-invalidité (+ 22% par rapport à 2007) qui représente plus de 45% des affaires nouvelles de la juridiction et dont le nombre de recours a plus que triplé depuis 2005 (année au cours de laquelle 200 recours avaient été déposés). Les litiges en matière d'assurances complémentaires relevant de la LCA ont eux quasiment doublé. On constate en revanche une légère diminution du nombre de procédures en matière d'assurance-chômage (- 10%), d'assurance-accidents (- 7.6%) et d'allocations familiales (- 18.5%) par rapport à 2007. Le nombre de recours dans les autres matières reste stable.

Sur les 215 procédures liées à la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), 175 concernent le partage des prestations de sortie suite au divorce.

En 2008, le TCAS a tenu 681 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes.

31.64% des arrêts rendus ont donné totalement ou partiellement gain de cause au recourant/demandeur; 28.17% l'ont débouté; 4% des arrêts ont déclaré le recours irrecevable et 15.1% des recours ont été rayés du rôle parce qu'ils avaient été retirés ou étaient devenus sans objet. Par ailleurs, 4.9% des causes traitées ont été conciliées. Une affaire a été envoyée en médiation avec succès. Enfin, 13.82% des arrêts concernent des partages de prestations de sortie LPP après divorce auxquels il faut encore ajouter 2.37% d'arrêts divers.

186 arrêts du TCAS notifiés en 2008 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (TF), soit 14% des arrêts rendus en 2008, contre 12.8% l'année précédente. Le TF a rendu 220 arrêts en 2008. 66 recours ont été admis ou admis partiellement, soit 30% (28.4% en 2007). 151 recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables et 3 ont été retirés ou déclarés sans objet.

1.2.8.2 Tribunal arbitral

	2006	2007	2008
Solde début	22	101	114
Entrées	83	24	14
Total	105	125	128
Sorties	4	11	14
Solde fin	101	114	114
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.05</i>	<i>0.46</i>	<i>1</i>

1.2.9 Tribunal de première instance (TPI)

Le Tribunal de première instance a bénéficié en 2008 du renforcement de sa filière civile voté par le Grand Conseil fin 2007. Ce sont ainsi, à compter du 1er juin 2008, une chambre civile pleine et une demi-chambre civile qui ont été créées et qui ont permis de faire diminuer le rôle de l'ensemble des chambres d'environ 12%. La moyenne du nombre d'affaires au rôle par chambre pleine s'est ainsi élevée à 158 à fin novembre 2008 - alors qu'elle se situait à 191 une année auparavant -, ce qui au demeurant reste un nombre élevé en valeur absolue.

1.2.9.1 Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	2006	2007	2008
Solde début	3'260	3'141	3'006
Entrées	4'280	4'093	3'924
Total	7'540	7'234	6'930
Sorties	4'399	4'228	4'082
Solde fin	3'141	3'006	2'848
Jugements sur incident	218	178	158
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.03</i>	<i>1,03</i>	<i>1,04</i>

La légère baisse du nombre d'affaires nouvelles par rapport aux années antérieures (- 4,1% par rapport à 2007, - 8,3% par rapport à 2006) s'est poursuivie en 2008. Ce nombre reste cependant en hausse sensible par rapport au début de la décennie (+ 22,3% par rapport à 2000, + 14,6% par rapport à 2001 et + 7,5% par rapport à 2002). Il convient d'ajouter à cela qu'à nombre égal de procédures, la charge du Tribunal de première instance s'est régulièrement alourdie ces dernières années en raison des nombreux développements du droit - tel le nouveau droit du divorce - qui rendent la tâche du juge et du greffe plus lourde et plus complexe.

1.2.9.2 Affaires de famille

	2006	2007	2008
Divorces prononcés	1'586	1'417	1'443
Divorces refusés	10	3	4
Séparations de corps prononcées	17	14	15
Annulations de mariage prononcées	-	1	2
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	909	869	824
Total affaires de famille	2'522	2'290	2'288
Autres décisions :			
Jugements sur mesures provisoires (<i>traitées par le juge du fond</i>)	158	164	154
Ordonnances sur mesures préprovisaires (<i>traitées par la présidence</i>)	348	305	292

1.2.9.3 Procédures sommaires

	2006	2007	2008
Solde début	1'738	1'561	1'135
Entrées	9'288	8'469	8'310
Total	11'026	10'030	9'445
Sorties	9'465	8'895	8'206
Solde fin	1'561	1'135	1'239
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.02</i>	<i>1,04</i>	<i>0.99</i>

Très légère baisse par rapport à 2007 (-1,9 %), après le pic de 2006.

1.2.9.4 Conciliations ordinaires

	2006	2007	2008
Solde début	587	501	443
Entrées	988	844	862
Total	1'575	1'345	1'305
Sorties	1'074	902	748
Solde fin	501	443	555
Affaires conciliées	50	67	47
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.09</i>	<i>1,07</i>	<i>0,87</i>

Stabilité dans les entrées par rapport à l'an dernier. Le taux d'affaires conciliées (6.3%) demeure peu élevé (4.7% en 2006, 7.4% en 2007).

1.2.9.5 Chambre commerciale

	2006	2007	2008
Solde début	540	690	859
Entrées	4'298	4'183	3'987
Total	4'838	4'873	4'846
Sorties	4'148	4'014	4'383
Solde fin	690	859	463
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.97</i>	<i>0,96</i>	<i>1,10</i>

	2006	2007	2008
Faillites prononcées			
Faillites 166, 188, 190, 191 192 et 193 LP	1'414	1'368	1'489

Le nombre de requêtes de faillite diminue (- 4,7% par rapport à 2007, - 7,2% par rapport à 2006), tout en restant à un niveau sensiblement plus élevé par rapport aux années du début de la décennie (environ 3'300 par année). Le nombre de faillites prononcées est par contre en augmentation (8,8% par rapport à 2007, 5,3% par rapport à 2006), ce qui a eu pour effet de diminuer le solde des affaires au rôle en fin de période, qui retrouve, après plusieurs années d'engorgement, son niveau d'il y a 10 ans.

1.2.9.6 Présidence

	2006	2007	2008
Mesures provisionnelles	290	296	400
Ordonnances de séquestre	384	402	418
Oppositions à séquestre	138	157	228
Causes gracieuses	79	51	77
Total	891	906	1'123

On note, globalement, une augmentation sensible des causes dans ce secteur (23,9% par rapport à 2007, 26% par rapport à 2006). Celle-ci est due principalement à l'apparition, dès 2008, de nouveaux types de requêtes, qui sont venues grossir le nombre des mesures provisionnelles. Il s'agit d'une part des requêtes, fondées sur l'art. 731b CO, en nomination d'un réviseur (42 causes) et en dénonciation de carences dans l'organisation de sociétés (51 causes) déposées par le

registre du commerce, d'autre part de celles en protection de la personnalité en cas de violence, menace ou harcèlement (art. 28b CC; 9 causes). A relever également l'augmentation importante des oppositions à séquestre par rapport au nombre de séquestres prononcés.

1.2.9.7 Commissions rogatoires

	2006	2007	2008
Commissions rogatoires	93	92	77

Baisse dans ce secteur, après deux années particulièrement chargées.

1.2.10 Assistance juridique (AJ)

Nombre de nouveaux dossiers d'Assistance juridique

	2006	2007	2008
Civiles et administratives	3'105	2'902	2'852
Pénales	1'578	1'739	1'725
Total	4'683	4'641	4'577

Civiles et administratives : baisse de 1.75% par rapport à 2007; pénales : baisse de 0.80% par rapport à 2007.

Nombre de demandes traitées

	2006	2007	2008
Civiles et administratives	4'017	4'556	5'616
Pénales	1'809	2'129	2'087
Total	5'826	6'685	7'703

Civiles et administratives : **augmentation de 23.25%** par rapport à 2007; pénales : baisse de 2% par rapport à 2007. Ainsi, quand bien même les nouveaux dossiers enregistrés en 2008 ont légèrement diminué, l'activité du service a notablement augmenté. Cela est dû aux nouvelles tâches engendrées par l'entrée en vigueur de la modification réglementaire du 10 janvier 2007.

Octroi (avec les partiels)

	2006	2007	2008	2006 %*	2007 %*	2008 %*
Civiles et administratives	2'777	2'725	2'777	69.1	59.80%	49.45%
Pénales	1'527	1'704	1'741	84.4	80.00%	83.40%
Total	4'304	4'429	4'518	73.9	66.25%	58.65%

* Le taux en pourcents correspond à la proportion de décisions octroyant l'assistance juridique, même partielle, par rapport au nombre total des décisions rendues (octrois, refus, changements d'avocat, refus de reconsidération, révocation, retrait de requête, ...).

Refus

	2006	2007	2008	2006 %*	2007 %*	2008 %*
Civiles et administratives	1'141	1'044	878	28.4	22.90%	15.65%
Pénales	247	361	297	13.7	16.95%	14.25%
Total	1'388	1'405	1'175	23.8	21.00%	15.25%

* Le taux en pourcents correspond à la proportion de décisions refusant l'assistance juridique, même partielle, par rapport au nombre total des décisions rendues (octrois, refus, changements d'avocat, refus de reconsidération, révocation, retrait de requête, ...).

Taxations

	2006	2007	2008
Civiles et administratives	5'448'161	5'256'959	5'179'753
Pénales	3'103'716	3'128'745	4'492'977
Total	8'551'877	8'385'704	9'672'730

Émoluments pris en charge par l'Assistance juridique

	2006	2007	2008
Cour de justice	268'318	241'330	289'980
Tribunal de 1 ^{ère} instance	986'234	922'371	817'640
Prud'hommes	5'380	36'520	880
Tribunal administratif	14'480	600	0
Tribunal de police	7'397	0	0
Justice paix/Tribunal tut.	6'772	2'930	3'250
Total	1'288'581	1'203'751	1'111'750

Coût moyen d'un dossier

	2006	2007	2008
Civiles et administratives	2'709	2'660	2'566
Pénales	2'142	2'275	2'309
Moyenne	2'472	2'502	2'440

Coût total (taxations + émoluments)

	2006	2007	2008
Civiles et administratives	6'729'345	6'460'710	6'291'503
Pénales	3'111'113	3'128'745	4'492'977
Total	9'840'458	9'589'455	10'784'480

Depuis le 10 janvier 2007, l'octroi ou le maintien de l'assistance juridique peut être subordonné au remboursement ou au paiement par la personne bénéficiaire, sous forme de mensualités, des montants avancés ou des facilités de paiement accordées par l'État. La dette envers l'État est réputée éteinte après le versement de 60 mensualités qui varient entre fr. 30 et fr. 80. Pour l'année écoulée, ce mode de faire a engendré des **recettes provisoires**, sous forme d'avances mensuelles, d'un montant de fr. **843'029.--** (fr. 791'090.-- en 2007) et une **créance définitive** en faveur de l'État de fr. **2'152'109.--** (fr. 1'029'654.-- en 2007).

Rubrique	Budget 2008	Comptes 2008	Écart
Remboursement des frais de l'AJ (436004)	1'500'000	* 2'152'109	+ 652'109
Participation aux frais de l'AJ (20100604)	-	** 843'029	-

*Le montant comptabilisé en recette au 31.12.2008 représente l'ensemble des procédures de l'Assistance juridique qui ont été terminées ou révoquées dont les frais doivent être remboursés par le bénéficiaire. **Le montant comptabilisé sur cette rubrique représente les avances effectuées par les bénéficiaires de l'Assistance juridique pour lesquels les procédures sont en cours au 31.12.2008.

Nominations d'office d'avocat-e-s au pénal

Depuis le 13 février 2007, le Président du Tribunal de première instance est autorisé de nomination pour toutes les procédures pénales à l'exclusion de celles de la compétence du Tribunal de la Jeunesse. Il a délégué cette compétence au vice-président du Tribunal qui, à son tour, a chargé le Service de l'assistance juridique d'assumer concrètement cette nouvelle tâche.

	du 13.02.2007 au 31.12.2007	du 01.01.2008 au 31.12.2008
Nominations d'office	3517	3705
Dessaisissements	877	898

1.2.11 Tribunal de police (TP)

	2006	2007	2008
Solde début	1'237	1'002	1'200
Entrées	2'234	2'090	2'136
Total	3'471	3'092	3'336
Sorties	2'469	1'892	2'282
Solde fin	1'002	1'200	1'054
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	1.11	0.91	1.07

Après une baisse des nouvelles affaires en 2006 et 2007, le Tribunal de police amorce une légère augmentation de nouvelles affaires (+ 2,2%). En revanche, malgré une augmentation de la complexité des affaires (nouvelle compétence à 3 ans), les magistrats du Tribunal de police ont jugé un plus grand nombre de causes (+ 20,6%). Toutefois, l'augmentation du délai de convocation des affaires pour les audiences de jugements (7 mois en moyenne selon le dernier rapport au Conseil supérieur de la magistrature) est source de soucis, ce d'autant plus que ce délai a augmenté tant pour les dossiers "ordinaires" que pour les dossiers concernant des personnes détenues.

1.2.12 Tribunal d'application des peines et des mesures (TAPEM)

	2007	2008
Solde début	0	201
Entrées	1'130	1'210
Total	1'130	1'411
Sorties	929	1'067
Solde fin	201	344
Taux de sorties (s/e)	0.82	0.88

Après une première année de mise en place, le Tribunal d'application des peines et des mesures a connu une augmentation du nombre des nouveaux dossiers (+ 7 %), qui a été compensée par l'augmentation des décisions rendues (+ 14,9 %).

1.2.13 Juridiction des baux et loyers

1.2.13.1 Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CBL)

Section des conciliations

	2006	2007	2008
Solde début	2'578	2'707	2'361
Entrées	4'932	4'753	5'800
Total	7'510	7'460	8'161
Sorties	4'817	5'099	4'896
Solde fin	2'693	2'361	3'265
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	0.98	1.07	0.84

Le nombre de nouveaux dossiers entrés est en forte augmentation par rapport à 2007 (+ 22 %). Cette hausse s'explique essentiellement par l'entrée en vigueur en septembre 2008 d'un taux hypothécaire moyen suisse plus élevé que le taux hypothécaire cantonal appliqué jusqu'alors, ce qui a entraîné un afflux massif de hausses et de contestations subséquentes s'élevant à 116% (cf. tableau ci-dessous). De ce fait, le taux de sortie a diminué et le solde au rôle à la fin de la période est en augmentation de 38 %.

	2006	2007	2008
Dossiers B	1'313	1'471	1'488
Dossiers L	875	831	1'798
Dossiers CG	193	172	190
Dossiers D	845	788	885
Dossiers E	1'614	1'380	1'316
Dossiers L77	90	111	123

B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

Les procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B), en validation de consignation (dossiers CG), et les dossiers divers (dossiers D) sont en légère augmentation. Comme relevé ci-dessus, les dossiers en fixation de loyer (dossiers L) ont connu une explosion entre septembre et décembre 2008, ce qui laisse présager un effet retard au TBL, ce dont il faudrait d'ores et déjà se préoccuper.

En 2008, le taux de conciliation, au sens étroit du terme - soit la proportion de procédures ayant abouti à la conclusion d'une transaction judiciaire -, s'est élevé à 18.4%. Le taux de conciliation au sens large, calculé en ajoutant aux transactions judiciaires les affaires retirées en audience, a quant à lui atteint 42 %, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à 2007 et à 2006. Par matière, le taux de conciliation au sens large a été le suivant : dossiers B : 48,1 % %, dossiers CG : 50,7 %, dossiers D : 31,8 %, dossiers E : 17,4 %, dossiers L : 69,2 %, dossiers L77 : 92,6 %. Le taux de conciliation au sens large est calculé de la manière suivante : (nombre d'affaires conciliées + affaires retirées en audience) x 100 / (affaires conciliées + affaires retirées en audience + affaires non conciliées + décisions).

Section des décisions

La Commission ayant tenu régulièrement des audiences de décision supplémentaires, le nombre de décisions rendues en 2008 s'élève à 411 (contre 307 en 2007 et 310 en 2006). Parmi celles-ci, 365 concernent les congés et 46 les consignations de loyer. Sur ce chiffre, 247, soit 60,1 %, ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (224 en matière de congé et 23 en matière de consignation de loyer).

Accords de rattrapage

Sur 1'316 procédures d'évacuation pour défaut de paiement de loyer (art. 257d CO) sorties en 2008, 158 ont donné lieu à des procès-verbaux entérinant des accords de rattrapage, soit 12 %. La moitié de celles-ci (79 procédures) a été couronnée de succès (14 remises en vigueur exprès du bail et 65 retraits de demandes en évacuation avant l'audience), tandis que l'autre moitié a été déclarée par la suite non conciliée.

Situation actuelle de la CBL

L'engagement sans faille des fonctionnaires et des magistrats d'une part et les mesures de rationalisation des audiences entreprises de concert avec les milieux de bailleurs et de locataires d'autre part ont donc permis une augmentation importante du taux de conciliation par rapport aux années précédentes, qui passe de 36 à 42 %.

Ainsi l'objectif d'atteindre un taux de conciliation de 50 puis de 60 % se rapproche sensiblement, en dépit des hausses signalées ci-dessus et de l'absence de personnel supplémentaire demandé depuis 2006. Lorsque celui-ci lui sera accordé, la Commission pourra à la fois tenir des audiences en plus grand nombre et surtout consacrer plus de temps à chaque affaire.

L'objectif de la Commission reflète simplement l'injonction du Conseil fédéral selon lequel "le règlement amiable des différends a la priorité" (Message du 28 juin 2006 relatif au CPC, p. 20). Sa réalisation permettra aux justiciables de parvenir à une solution plus rapide et moins coûteuse que la procédure, solution également avantageuse pour les contribuables, dans la mesure où elle entraînerait une diminution du contentieux soumis au Tribunal des baux et loyers.

1.2.13.2 Tribunal des baux et loyers (TBL)

Statistiques globales

	2006	2007	2008
Solde début	1'182	1'180	1'202
Entrées	2'252	2'067	1'914
Total	3'434	3'247	3'116
Sorties	2'259	2'045	2'043
Solde fin	1'175	1'202	1'073
Taux de sorties(S/E)	1.00	0.99	1.07

Le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle (entrées) a légèrement diminué en 2008 (153 affaires en moins). La titularisation de la 5ème Chambre et la création d'une 6ème Chambre consacrée aux évacuations pour défaut de paiement ont permis d'obtenir un taux de sortie supérieur à celui des années précédentes.

Baux (contestations de congé par le locataire)

	2006	2007	2008
Solde début	250	278	310
Entrées	317	310	354
Total	567	588	664
Sorties	289	278	337
Solde fin	278	310	327
Taux de sorties(S/E)	0.91	0.10	0.95

Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2006	2007	2008
Solde début	217	161	155
Entrées	249	204	158
Total	466	365	313
Sorties	311	210	206
Solde fin	155	155	105
Taux de sorties(S/E)	1.25	1.03	1.30

Évacuations (pour défaut de paiement)

	2006	2007	2008
Solde début	202	180	209
Entrées	1'013	911	850
Total	1'215	1'091	1'059
Sorties	1'040	882	834
Solde fin	175	209	224
Taux de sorties(S/E)	1.03	0.97	0.98

Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2006	2007	2008
Solde début	12	17	11
Entrées	81	61	47
Total	93	78	58
Sorties	76	67	43
Solde fin	17	11	15
Taux de sorties(S/E)	0.94	1.11	0.91

Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires, consignations...)

	2006	2007	2008
Solde début	498	544	524
Entrées	539	545	508
Total	1'037	1'089	1'032
Sorties	487	565	619
Solde fin	550	524	414
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.90</i>	<i>1.03</i>	<i>1.22</i>

Le nombre de procédures nouvelles a diminué dans toutes les matières, hormis les contestations de congé. Hormis pour les affaires d'évacuation pour défaut de paiement et les oppositions aux jugements d'évacuation, les taux de sortie sont en augmentation, en particulier les procédures de fixation de loyer.

1.2.14 Juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	2006	2007	2008
Solde début	873	820	764
Entrées	1'554	1'418	1'498
Total	2'427	2'238	2'262
Sorties	1'607	1'474	1'431
Solde fin	820	764	831
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.03</i>	<i>1.04</i>	<i>0.95</i>

1'498 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2008, contre 1'418 en 2007. On constate une augmentation sensible des nouvelles affaires portées devant la juridiction (+ 5,64%). Ainsi, l'année 2008 révèle, pour la première fois depuis 2003, une augmentation des nouvelles causes. Cette inversion s'est fait ressentir dès le mois de septembre 2008. S'il est encore trop tôt pour la mettre en lien avec la situation économique actuelle, il n'en demeure pas que selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la croissance de l'emploi s'est ralentie dès le 3ème trimestre de l'année 2008 et le taux de chômage (désaisonnalisé) présente une tendance à la hausse depuis le mois d'octobre et s'élevait à 2,7% en novembre (Les tendances conjoncturelles, hiver 2009/2009, Secrétariat d'État à l'économie SECO).

Enfin, contrairement aux années 2006 et 2007, la Juridiction des prud'hommes a sorti moins de causes de son rôle qu'il n'en est entré, augmentant ainsi son stock d'affaires.

1.2.14.1 Conciliation

	2006	2007	2008
Solde début	224	203	174
Entrées	1'200	1'115	1216
Total	1'424	1'318	1'390
Sorties	1'221	1'144	1'137
Solde fin	203	174	259
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.01</i>	<i>1.02</i>	<i>0.93</i>

En 2008, 1'390 causes ont été inscrites au rôle de la conciliation, dont 174 reportées de 2007. Le nombre de nouvelles affaires inscrites au rôle de la conciliation s'élève à 1'216 contre 1'115 en 2007, ce qui représente une augmentation de 9.05%.

1'137 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois au tribunal. Le taux de conciliation au sens étroit, correspondant aux affaires ayant donné lieu à une transaction judiciaire, est de 26.03%, soit 296 causes (contre 24.82% en 2007, 22.35% en 2006 et 23.56% en 2005). Ce taux n'a jamais été aussi élevé et permet d'alléger de manière considérable les rôles du Tribunal et de la Cour d'appel. Le taux de conciliation au sens large, calculé en ajoutant aux transactions judiciaires les affaires retirées ou rayés du rôle, s'est élevé à 41.1 % (171 causes, contre 185 en 2007, ont été retirées, rayées ou jointes en 2008).

En tenant compte des 18 causes jugées à ce stade de la procédure, sur les 1137 causes sorties du rôle de la conciliation en 2008, 485 sont ainsi sorties définitivement du rôle de la Juridiction des prud'hommes, représentant un taux de 42.65% (contre 43.26% en 2007). Sans un tel résultat qui se confirme depuis plusieurs années, les instances du Tribunal et de la Cour d'appel des prud'hommes connaîtraient une charge de travail ingérable en l'état actuel de leurs ressources.

652 causes ont été renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été directement renvoyée à la Cour d'appel en application de l'art. 27 LJP. 259 causes sont reportées à l'année suivante, dont 25 sont suspendues.

Le délai moyen de convocation devant le juge conciliateur est de 33 jours dès le dépôt d'une demande en justice. En outre, la durée moyenne réduite des procédures pendantes devant cette instance - moyenne calculée à partir d'un échantillon représentant 80% des procédures, après déduction de 10% des procédures les plus courtes et 10% des procédures les plus longues - est de 37 jours. Aussi, si l'on considère les chiffres exposés dans le paragraphe précédents, on peut relever la célérité et l'efficacité de l'autorité de conciliation.

Enfin, 1'305 audiences de conciliation ont été tenues en 2008 (contre 1'267 en 2007).

1.2.14.2 Tribunaux (TRPH)

	2006	2007	2008
Solde début	487	484	464
Entrées	749	675	673
Total	1'236	1'159	1'137
Sorties	752	695	662
Solde fin	484	464	471
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.00</i>	<i>1.02</i>	<i>0.98</i>

En 2008, 1'137 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (contre 1'159 en 2007), dont 464 reportées de 2007. En conséquence, ce sont 673 nouvelles causes qui ont été inscrites au rôle (contre 675 en 2007). 662 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2008, dont 72 par conciliation ou jugement-accord (contre 6,33% contre 10,65% en 2007).

Les tribunaux ont rendu 179 ordonnances préparatoires (contre 176 en 2007), 339 jugements contradictoires au fond (contre 479 en 2007), 87 jugements par défaut (contre 104 en 2007) et 5 jugements incidents (9 en 2007). 164 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties du rôle par jonction (contre 134 en 2007). 471 causes sont reportées à l'année suivante (contre 473 en 2007), dont 64 ont été suspendues (contre 93 en 2007).

Enfin, contrairement à ce qui était le cas depuis 2005, les tribunaux des prud'hommes "sortent" sensiblement moins d'affaires de leurs rôles qu'il en entre. Cette inversion a été constatée dès le mois de septembre 2008. Le délai de convocation devant les tribunaux est en moyenne de 61 jours dès le renvoi de la cause devant cette autorité. Cette durée est relativement brève si l'on considère les impératifs de la loi. En outre, la durée moyenne réduite des procédures pendantes devant cette instance est de 229 jours. Elle est de 259 jours si l'on retient, comme point de départ, la date du dépôt de la demande en justice.

Les tribunaux ont tenu 1'085 audiences.

1.2.14.3 Cour d'appel (CAPH)

	2006	2007	2008
Solde début	163	124	126
Entrées	172	166	160
Total	335	290	286
Sorties	211	164	193
Solde fin	124	126	93
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.22</i>	<i>0.98</i>	<i>1.20</i>

En 2008, 286 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (contre 290 en 2007 et 335 en 2005), dont 126 reportées de 2007. Le nombre de nouvelles causes inscrites au rôle de la Cour d'appel s'élève à 160 en 2008 (contre 166 en 2007 et 172 en 2006). Ainsi, le nombre d'appels est en constante baisse depuis 2004, étant relevé que la baisse la plus significative a été constatée en 2005 où le nombre d'appels s'élevait encore à 230. 193 causes sont sorties du rôle (164 en 2007), dont 14 par conciliation ou arrêt-accord (contre 10 en 2007), ce qui représente 7,25% des causes (contre 5,52% en 2007).

En 2008 ont été rendus 147 arrêts contradictoires (contre 150 en 2007), 24 ordonnances préparatoires (17 en 2007) et 13 appels ont été rayés du rôle, retirés ou sortis par jonction (contre 10 en 2007). 12 appels ont été déclarés irrecevables contre 11 en 2007. 7 arrêts concernaient la répartition des frais après le renvoi de la cause à la Cour d'appel par le Tribunal fédéral.

Sur 147 arrêts contradictoires au fond, 48,97% des jugements ont été entièrement confirmés (contre 50,66% en 2007, 45,10% en 2006 et 37,59% en 2002), 35,37% ont été partiellement confirmés (contre 23,33% en 2007), 12,92% ont été réformés (contre 22,66% en 2007) et 2,72% ont été annulés et la cause renvoyée au Tribunal (contre 3,33% en 2007). Ainsi, depuis 2007, près du 50% des arrêts de la Cour d'appel confirment entièrement les jugements rendus en première instance. Par ailleurs, ce n'est que le 15,64% des jugements qui sont réformés ou annulés et renvoyés au tribunal. La fréquentation assidue par les juges prud'hommes des formations mises en place depuis 2006 à leur attention n'est pas étrangère à ces résultats.

100 causes ont été reportées à l'année suivante (contre 109 en 2007) dont 7 causes suspendues.

Le délai de convocation devant la Cour d'appel est en moyenne de 115 jours dès le dépôt de l'appel. Cette durée dépend toutefois des impératifs légaux et augmente si un appel incident est déposé et/ou si un émolument de mise au rôle doit être demandé. En outre, la durée moyenne réduite des procédures pendantes devant cette instance est de 217 jours. Elle est de 589 jours si l'on retient comme point de départ la date du dépôt de la demande en justice.

La Cour d'appel a tenu 185 audiences.

1.2.14.4 Tribunal fédéral

En 2008, 37 recours en matière civile ont été interjetés devant le Tribunal fédéral. En 2007, le nombre de recours en réforme s'était élevé à 3 et le nombre de recours en matière civile était de 38. Le Tribunal fédéral a rejeté 15 recours en matière civile, en a admis 1, en a admis 3 partiellement et 4 ont été déclarés irrecevables. Enfin, 7 recours en matière civile ont été reportés en 2009. En 2007, le Tribunal fédéral avait rejeté 17 recours en réforme, en avait admis 1, 2 avaient été déclarés irrecevables, 2 avaient été rayés du rôle et/ou retirés. 6 recours en réforme ont été reportés à 2008. Au 31 décembre 2008, 12 recours étaient encore pendant devant le Tribunal fédéral.

1.2.14.5 Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (CCEg).

	2006	2007	2008
Solde début	1	2	2
Entrées	11	3	12
Total	12	5	14
Sorties	10	3	11
Solde fin	1	2	3
Taux de sorties(S/E)	0.90	0.66	0.91

En 2008, 14 causes ont été inscrites au rôle de la Commission dont 2 ont été reportées de 2007. C'est ainsi 12 nouvelles causes qui ont été introduites en 2008. Toutes concernent des rapports de droit privé. Ainsi, le nombre de causes introduites en 2008 se situe légèrement au-dessus de la moyenne annuelle de 10.2 causes. Ce chiffre était en constante augmentation jusqu'en 2003 (21 causes) ; il est tombé à 11 causes pour l'année 2004, puis s'est maintenu à 10 causes pour l'année 2005 et 12 pour l'année 2006, avant de baisser à 3 causes en 2007. Sur les 11 causes sorties du rôle de la Commission en 2008, 3 ont été conciliées et 8 ont été renvoyées au Tribunal.

1.2.15 Tribunal tutélaire (TT)

1.2.15.1 Mesures tutélaires

	2006	2007	2008
Dossiers ouverts	1'710	1'262	1'438
Mesures prises	*9'726	3'828	4'316
Mesures levées	*8'280	1'498	1'445
Dossiers en cours	6'969	6'134	6'351

Après une baisse sensible ces dernières années et particulièrement en 2007, le nombre de nouveaux dossiers, concernant tant des mineurs que des adultes, est de nouveau à la hausse (1'438, soit + 14 % comparé à 2007). A cette augmentation numérique s'ajoute une complexité croissante des dossiers, qui entraîne un sentiment de surcharge.

Malgré un important travail de mise à jour informatique opéré en 2007, qui a permis d'archiver 550 dossiers terminés, le nombre total de procédures en cours reste élevé en 2008 (6'351 dossiers). Ainsi, chaque magistrat en charge des majeurs suit une moyenne de 1'825 dossiers et chaque magistrat en charge des enfants traite 900 dossiers (chaque dossier correspondant à un enfant ou à une fratrie).

Outre l'aide à l'inventaire des biens pupillaires, le Tribunal offre désormais une assistance renforcée aux nouveaux mandataires dès leur entrée en fonction, sous forme de séances d'information. En réponse à l'incertitude générée notamment par la crise financière, ces séances d'information sont actuellement proposées à tous les mandataires en exercice.

Le juge recourt de manière très restrictive aux mesures de privation de liberté à des fins d'assistance pour des personnes majeures (15 cas en 2008, contre 22 en 2007 et 13 en 2006). C'est également le cas pour les mineurs en faveur desquels 2 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées en 2008 (contre 6 en 2007, et 7 en 2006).

Le Tribunal a ratifié 43 clauses péril ordonnant le retrait de la garde ou la suspension d'un droit à des relations personnelles au sens de 12 al. 3 LOJeun (RS/GE J 6 05).

Le Tribunal a délivré 325 autorisations pour des actes excédant la gestion courante au sens des articles 421 et 422 CCS, notamment pour agir en justice, pour accepter une succession et pour acheter ou vendre des titres ou des immeubles.

	2006	2007	2008
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	*1'508	178	226
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	*6'695	1'416	1'517
Retraits de garde	52	76	68

* En 2006, suite à la réorganisation du Service du tuteur général et du Service de protection de la jeunesse, qui a donné naissance au Service des tutelles d'adultes (STA, rattaché au Département de la solidarité et de l'emploi) et au Service de protection des mineurs (SPMI, rattaché au Département de l'instruction publique), le Tribunal a dû réattribuer les quelques 6'700 mandats concernés par ces changements. C'est pourquoi en 2006, tant le nombre des mesures prises et levées que le nombre des nominations de mandataires tutélaires subissent une distorsion importante.

1.2.15.2 Autorité parentale et droit de visite

En 2008, 58 décisions d'attribution de l'autorité parentale conjointe ont été prononcées (67 en 2007 et 33 en 2003). Le juge a ratifié 178 conventions entre parents non mariés fixant la contribution d'entretien et les modalités d'exercice du droit de garde et du droit de visite envers leurs enfants (191 en 2007). 323 procédures ont porté sur la modification des relations personnelles. Le nombre de ces procédures a presque triplé en l'espace de quelques années (297 en 2007, 208 en 2003 et 126 en 2001).

1.2.15.3 Transplantations

Selon l'article 59 de la loi sur la santé (RS/GE K 1 03), le Tribunal tutélaire est compétent pour autoriser à titre exceptionnel le prélèvement de tissus ou de cellules régénérables, en vue de transplantation, sur une personne mineure ou incapable de discernement, au sens de l'article 13 de la loi fédérale sur la transplantation. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition le 1er juillet 2007, une autorisation a été requise en 2007 et une autre en 2008.

1.2.15.4 Asile

21 personnes de confiance (SPMI) ont été nommées pour représenter les intérêts des requérants d'asile mineurs non accompagnés à leur arrivée dans les centres d'enregistrement et aux aéroports, au sens de l'art. 17 al. 3 LAsi (RS/CH 142.31).

1.2.16 Justice de Paix (JP)

1.2.16.1 Dossiers successoraux

	2006	2007	2008
Décès enregistrés	3'345	3'313	3'155
Testaments déposés	846	842	913
Répudiations	1'650	1'761	1'859
Faillites requises	555	491	524
Dossiers successoraux complexes *	274	215	210

* Les dossiers successoraux complexes comprennent essentiellement les administrations d'office (dont le nombre a baissé en 2007 et 2008) ainsi que les requêtes de bénéfice d'inventaire et les demandes d'inventaire civil.

En 2008, les liquidations de successions par voie de faillite et les répudiations ont augmenté. Ceci pourrait être considéré comme un indicateur de la situation économique plus précaire.

1.2.16.2 Conciliations obligatoires

	2006	2007	2008
Solde début	740	645	357
Entrées	2'166	1'671	2'360
Total	2'906	2'316	2'717
Sorties	2'261	1'788	2'148
Solde fin	645	528	569
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.04</i>	<i>1.07</i>	<i>0.91</i>

Le nombre de requêtes en conciliation déposées à la Justice de paix (2'360) a fortement remonté en 2008, dépassant les niveaux constatés ces dernières années. Le nombre d'affaires aboutissant à une conciliation reste stable, à 11 % des demandes introduites (233 sur 2'148).

1'371 jugements ont été rendus, dont 92 % (1'255) par défaut. L'autorisation d'introduire par devant le Tribunal de première instance a été accordée dans 287 affaires non conciliées. Ce moyen a été utilisé dans la moitié des cas (144 affaires).

Actuellement, les affaires à concilier sont convoquées dans un délai de 2 mois dès le paiement de l'émolument de mise au rôle.

1.2.16.3 Conciliations volontaires

	2006	2007	2008
Solde début	3	0	0
Entrées	0	0	0
Total	3	0	0
Sorties	3	0	0
Solde fin	0	0	0
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le nombre de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ est à zéro depuis 3 ans. Il ne reste aucune affaire en cours à fin 2008. Cela étant, le projet de révision de la LOJ prévoit de maintenir une possibilité de conciliation volontaire devant le juge de paix, alors que l'ensemble des affaires soumises à une tentative de conciliation relèveront du Tribunal de première instance. Par ailleurs, aucune conciliation, opérée par les maires et les adjoints des communes en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix depuis plusieurs années.

1.2.16.4 Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2006	2007	2008
Solde début	11	14	10
Entrées	16	6	4
Total	27	20	14
Sorties	13	10	7
Solde fin	14	10	7
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.81</i>	<i>1.67</i>	<i>1.75</i>

Selon la loi sur l'exercice des professions de la santé (RS/GE K 3 05) et l'article 11A LOJ, la Justice de paix est compétente pour trancher les litiges entre les professionnels de la santé et leurs patients à propos de notes d'honoraires dont le montant n'excède pas 8'000 F, le cas échéant, après avoir élucidé les faits contestés. Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le Juge de paix doit instruire reste peu élevé (7 affaires en cours à fin 2008).

1.2.16.5 Loi sur les violences domestiques

La loi sur les violences domestiques, entrée en vigueur en novembre 2005, (RS/GE F 1 30) permet à la personne faisant l'objet d'une mesure d'éloignement administratif, prononcée par un officier de police et d'une durée excédant 48 heures, d'en faire examiner la légalité et la proportionnalité par la Justice de paix. Celle-ci est saisie d'office lorsqu'un éloignement de plus de 8 jours est prononcé. Cette procédure n'est guère utilisée, puisque le Juge de paix a été saisi d'une seule affaire en 2006, de 5 affaires en 2007 et d'aucune en 2008.

1.2.17 Tribunal de la Jeunesse (TJ)

	2006	2007	2008
En cours au 1 ^{er} janvier	800	830	771
Affaires nouvelles	1'900	2'234	1828
Total	2'700	3'064	2'599
Affaires jugées	623	687	795
Total des sorties	1'870	2'278	1'880
Solde fin	830	786	719
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>0.98</i>	<i>1.01</i>	<i>1.02</i>

Le nombre total de causes (2599 en 2008 contre 3064 en 2007 et 2700 en 2006) et celui des nouvelles procédures (1811 en 2008 contre 2234 en 2007 et 1900 en 2006) sont en baisse sensible par rapport à 2007. Cette baisse est trompeuse quant à la charge de travail dès lors qu'elle concerne les contraventions (873 en 2008 contre 1559 en 2007 et 979 en 2006), alors que les procédures ordinaires (931 en 2008 contre 779 en 2007 et 907 en 2006), qui nécessitent pour la plupart un traitement bien plus important, sont en nette hausse, tout comme les dessaisissements du juge des enfants du Service de protection des mineurs (126 en 2008 contre 57 en 2007 et 68 en 2006), ce qui confirme une tendance déjà constatée depuis plusieurs années.

Le nombre de mises en détention provisoire pour des mineur(e)s ayant fait l'objet d'un mandat d'amener décerné par un officier de police est en très légère hausse (279 en 2008 contre 259 en 2007, mais 326 en 2006). On ne peut donc pas parler d'une inversion de tendance.

Le nombre de jugements ordonnant une peine privative de liberté a encore diminué (44 en 2008 contre 56 en 2007 et 104 en 2006), alors que celui des jugements condamnant à une prestation personnelle (travail d'intérêt général) continue d'augmenter (361 en 2008 contre 319 en 2007 et 242 en 2006), tout comme celui des jugements cumulant mesures et peine, possibilité offerte par le nouveau droit pénal des mineurs, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007 (214 en 2008 contre 111 en 2007), et qui démontre son utilité.

Les mises en observation de mineurs, nécessaires avant de statuer sur les mesures de protection ou la peine à prononcer, ainsi que les placements institutionnels, restent stables par rapport à 2007, mais toujours en nombre important, avec de grandes difficultés pour les services sociaux à trouver des solutions adaptées, faute de places suffisantes dans les foyers. A noter que le manque d'institutions adéquates pour recevoir des jeunes particulièrement difficiles a contraint la juridiction à ordonner le placement pénal d'un jeune à la Clinique psychiatrique de Belle Idée et un second au

Centre de détention pour mineurs la Clairière. De plus, le nombre insuffisant de places dans les établissements pour mineurs empêche souvent de mettre fin aux observations en milieu ouvert ou fermé dans les délais usuels. La situation d'une jeune fille en observation à la Clairière depuis une année pour ce motif doit être soulignée avec beaucoup d'inquiétude.

Il est en revanche réjouissant, même s'il eût été préférable que le Service de protection des mineurs soit investi de ces mandats, que la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe) puisse, depuis le 1^{er} octobre 2008, assumer, par l'intermédiaire de trois travailleurs sociaux, les mesures d'assistance personnelle prévues par l'art. 13 DPMin. La création de cette infrastructure a naturellement entraîné une augmentation du nombre de mesures de ce type (27 en 2008 contre 13 en 2007), le but étant de favoriser le maintien du mineur dans sa famille et d'éviter ainsi un placement institutionnel

Le nombre d'expertises continue d'augmenter (19 en 2008 contre 11 en 2007 et 6 en 2006), tout comme celui des traitements ambulatoires ordonnés en application de l'art. 14 DPMin (107 en 2008 contre 63 en 2007). Ces chiffres confirment que les problématiques des mineur(e)s suivi(e)s sont souvent très lourdes et nécessitent des investigations approfondies ainsi que des prises en charge intensives et diversifiées.

De façon générale, l'accroissement de la charge de travail du Tribunal de la Jeunesse se poursuit de manière constante, certainement en lien avec une aggravation de la délinquance des mineurs pour les cas de vols avec violence (brigandages). Le nombre de jugements cumulant peine et mesures est en hausse, la situation des jeunes confrontés à des situations personnelles, familiales et sociales difficiles nécessitant la mise en place d'un suivi important et souvent de longue durée.

A relever enfin que le Tribunal de la jeunesse se prépare déjà aux changements découlant de l'unification de la procédure pénale des mineurs (PPMin) en janvier 2011, soit en particulier la prise en charge des mineurs de 10 à 18 ans, la présence de la partie plaignante aux audiences d'instruction, la possibilité de statuer sur les prétentions civiles des victimes, l'intervention du Ministère public et le contrôle du Tribunal des mesures de contraintes. Ces modifications législatives impliqueront une augmentation du nombre des juges, collaborateurs juristes et personnel administratif qu'il serait souhaitable de pouvoir échelonner déjà sur 2010.

1.2.18 Le Ministère public (MP)

1.2.18.1 Statistiques globales

	2006	2007	2008
Solde début	4'260	2'682	2'995
Entrées	19'706	18'830	20'899
Total	23'966	21'512	23'894
Sorties	21'284	18'517	21'726
Solde fin	2'682	2'995	2'168
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.08</i>	<i>0.98</i>	<i>1.04</i>

Le taux de sortie de 1.04 révèle que le nombre de procédures traitées dépasse celui des procédures entrées.

1.2.18.2 Détail des opérations

Il existe trois types de procédures traitées par les magistrats du Ministère public:

- a) les procédures pénales (P), soit les procédures relatives à des infractions pénales;
- b) les procédures postérieures au jugement (PM), soit les procédures portant sur des matières telles que la libération conditionnelle, les mesures thérapeutiques institutionnelles, les peines privatives de liberté de substitution, etc.;

- c) les procédures générales non pénales (PG), soit les procédures visant des domaines tels que les décès (levées de corps), les exécutions de jugements civils, notamment les jugements d'évacuation, et les procédures ADN (procédures liées à l'effacement des profils d'ADN, en application de la loi fédérale sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales).

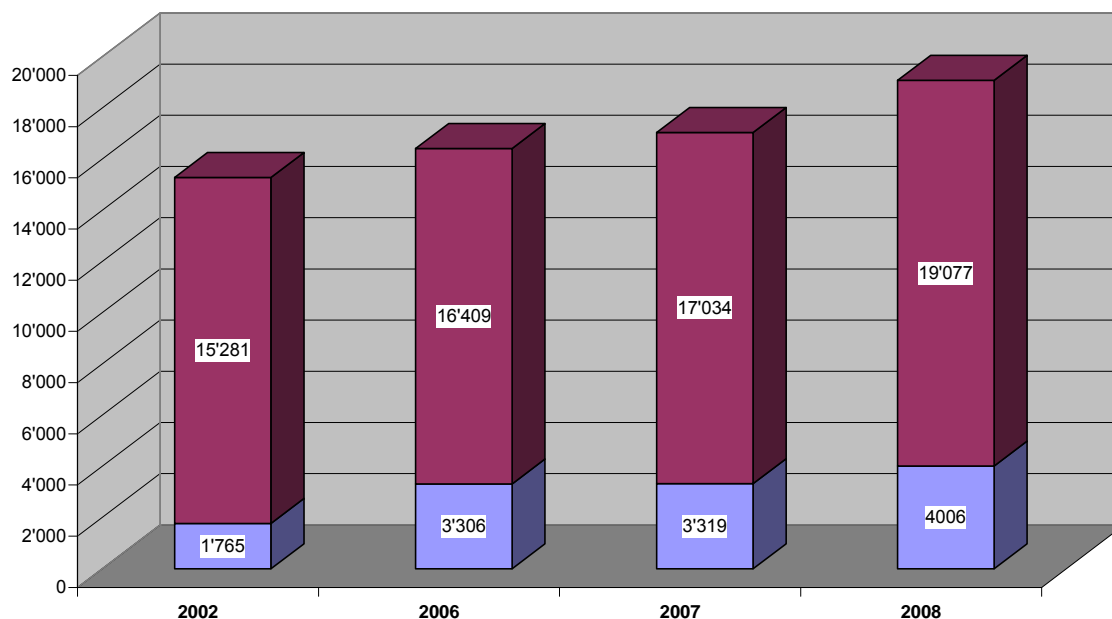
Par ailleurs, le Ministère public est l'autorité compétente à Genève pour procéder aux notifications d'actes judiciaires (il s'agit, d'une part, des actes judiciaires émanant du canton de Genève qui sont notifiés à des personnes qui résident dans d'autres cantons ou à l'étranger et, d'autre part, des actes judiciaires émanant de l'étranger qui sont notifiés à des personnes qui résident à Genève). Ces notifications sont gérées par le service des huissiers du Procureur général. En 2008, 2'194 actes ont été notifiés dans le canton de Genève, 202 hors du canton et 361 par la voie de publication dans la Feuille d'avis officielle.

Procédures pénales (P)	2006	2007	2008
Procédures pénales nominatives enregistrées dans l'année	14'788	15'394	17'302
Procédures pénales contre X enregistrées dans l'année	1'621	1'640	1'775
Total	16'409	17'034	19'077
Solde des procédures (nominatives et contre X)	4'260	2'682	2'995
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année (-> en vigueur jusqu'au 31.12.2006)	2'531	0	0
Total (hors conversion d'amendes)	20'669	19'716	22'072
Ouvertures d'information	2'794	2'735	2'897
Ordonnances de condamnation	3'306	3'319	4'006
Renvois au Tribunal de police	1'540	1'592	1'570
Renvois à la Cour Correctionnelle	76	118	94
Renvois à la Cour d'assises	25	27	11
Renvois à d'autres autorités	1'687	764	711
Total de ces opérations	9'428	8'555	9'289
Classements avant instruction	10'884	10'244	12'325
Classements après instruction	508	501	511
Total des classements	11'392	10'745	12'836

S'agissant des procédures pénales, on constate que le nombre de nouvelles procédures nominatives et contre X enregistrées au Parquet du Procureur général a encore augmenté en 2008. En effet, ces procédures ont atteint le nombre de 19'077 en 2008, ce qui représente une croissance de 12% par rapport à l'année 2007 et de 24.8 % par rapport à 2002.

S'agissant de la typologie des procédures, il doit malheureusement être relevé une augmentation considérable des dossiers ouverts pour violation du devoir d'assistance ou d'éducation (+ 45.7 %), pour injure (+ 43 %), pour violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (+ 27 %), pour viol (+ 26.9 %), pour lésions corporelles simples (+ 26.1 %) ainsi que pour blanchiment d'argent (+ 24.7 %). On constate en revanche une baisse significative des procédures ouvertes pour homicide par négligence (- 32 %), pour violation d'une obligation d'entretien (- 28.8 %) et pour gestion déloyale (- 18.8 %). Une hausse significative est observée dans les affaires portant sur la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Ce phénomène s'explique par le fait qu'auparavant (soit sous l'empire de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007), bon nombre d'infractions étaient d'ordre contraventionnel et ainsi traitées par le Service des contraventions.

**Total des nouvelles procédures et des ordonnances de condamnation
période 2002 / 2006-2008**



Le Ministère public a rendu 4'006 ordonnances de condamnation, ce qui correspond à une augmentation de 20.7 % par rapport à l'année 2007. Il est à relever que, parmi ces 4006 ordonnances de condamnation, 1'307 (soit 32.6 %) ont concerné des dossiers relevant de la conduite en état d'ébriété et 388 (soit 9.7 %) ont sanctionné de graves excès de vitesse.

En ce qui concerne le renvoi de procédures par-devant les juridictions de jugement, une baisse est observée, légère au Tribunal de police (- 1.4 %), plus importante en Cour correctionnelle (- 20.3 %) et substantielle en Cour d'assises(- 59.3 %). Une des causes de la diminution des renvois par-devant la Cour correctionnelle réside dans l'élargissement, depuis le 15 mai 2008, de la compétence du Tribunal de police, permettant désormais à cette juridiction de prononcer des peines privatives de liberté de trois ans (au lieu de deux ans). Certains dossiers, notamment en matière de stupéfiants, ont ainsi été portés par devant le Tribunal de police, en lieu et place de la Cour correctionnelle. Cela ne se traduit toutefois pas par une hausse du nombre de procédures renvoyées au Tribunal de police, étant précisé que cette juridiction a, entre autres, reçu moins de procédures en contestation de contraventions (1'728 dossiers en 2007, mais seulement 1'200 en 2008).

S'agissant des renvois en Cour correctionnelle (avec ou sans jury), ils visent essentiellement des infractions contre la vie, des infractions de nature sexuelle (dont les victimes ont été des personnes tant mineures que majeures), des brigandages, des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants (trafics de cocaïne et d'héroïne) ainsi que des infractions en matière de criminalité économique.

Sur onze procédures renvoyées par-devant la Cour d'assises, six d'entre elles ont porté sur des infractions contre la vie (assassinat, meurtre, sous la forme d'infractions consommées ou tentées), deux ont visé des infractions sexuelles commises à l'encontre de personnes majeures, deux ont concerné des brigandages aggravés et un dossier a porté sur des stupéfiants.

Procédures postérieures au jugement (PM)	2007	2008
Procédures PM enregistrées dans l'année par le Parquet	1'080	1'138
Renvois au Tribunal d'application des peines et mesures	1'034	1'113

Les procédures postérieures au jugement ont également subi une augmentation par rapport à l'année précédente (+ 5.4 %). Au cours de l'année 2008, le Parquet a renvoyé 1'113 procédures par-devant le TAPEM, afin que cette juridiction statue.

Procédures générales non pénales (PG)	2006	2007	2008
Procédures PG enregistrées dans l'année	5'157	5'790	5'842
dont procédures en exécution de jugements d'évacuation	719	733	673

Les procédures générales non pénales ont légèrement augmenté, passant de 5'790 en 2007 à 5'842 en 2008. Les deux principaux pôles des procédures non pénales sont les procédures ADN (qui représentent 4'080 dossiers sur 5'842) ainsi que les procédures en exécution de jugements d'évacuation (cf. ci-dessous 1.2.18.3).

1.2.18.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2006	2007	2008
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	785	746	673
Causes en cours au début de l'année	761	814	905
Total	1'546	1'560	1'578
Audiences convoquées	675	680	636
Jugements exécutés :			
- par la force publique	93	80	81
- par abandon des lieux	255	256	243
- volontairement	189	155	189
Total	537	491	513
Requêtes retirées	195	164	155
Causes restant en cours	814	905	910
- dont suspendues d'accord	209	231	181

Le nombre de requêtes en exécution de jugements d'évacuation est en constante diminution (en 2008, la baisse est de - 9.8 %). En revanche, davantage de jugements ont été exécutés (+ 4.5 %). On constate en particulier une hausse considérable, par rapport à 2007, de l'exécution volontaire des jugements (+ 21.9 %).

Au cours de l'année 2008, le Ministère public a convoqué 636 personnes à une audience d'évacuation, dans des dossiers relatifs à 683 objets (appartements, locaux commerciaux, parkings). 63.1 % des personnes convoquées se sont présentées à l'audience et 36.9 % ont fait défaut. Pour ces dernières, l'issue a consisté, dans 82.1 % des cas, en une évacuation immédiate. En revanche, 70.5 % des personnes qui se sont présentées devant le Procureur général se sont vues accorder une suspension de l'évacuation ou un délai.

Le montant total des arriérés allégués s'est élevé à CHF 5'616'536.-, montant considérablement plus bas que celui de CHF 7'824'148.- atteint en 2007. Les arriérés allégués concernent en premier lieu les logements (73.3%), puis les locaux commerciaux (24.7 %) et enfin les parkings (2 %).

1.2.18.4 Réforme de la justice pénale - projet "Justice 2010"

La préparation de la grande réforme induite par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, du Code de procédure pénale fédérale a mobilisé de manière accrue l'ensemble des ressources du Parquet. En effet, outre la nécessaire familiarisation au nouveau système procédural, il s'est agi de commencer à organiser l'activité du Ministère public dans sa configuration de 2011.

1.2.19 Instruction

1.2.19.1 Procédures pénales

	2006	2007	2008
Solde début	1'082	986	957
Entrées	2'918	2'873	3'025
Total	4'000	3'859	3'982
Sorties	3'014	2'902	3'064
Solde fin	986	957	918
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.03</i>	<i>1.01</i>	<i>1.01</i>

Après une baisse des entrées en 2006 et 2007, le nombre des ouvertures d'information pénale et les renvois à l'instruction émanant du Parquet marquent cette année une augmentation de 5.3%. Force est de constater que, malgré cette augmentation, le solde en fin d'année du nombre de procédures est lui continuellement en recul depuis les six dernières années. Cela démontre un effort conséquent d'absorption du volume de travail, ce d'autant plus lorsqu'on relève que la complexité et les contraintes procédurales des affaires viennent augmenter la charge des cabinets et du greffe de la juridiction. Pour y parvenir, la juridiction s'appuie sur une détermination et un investissement constants tant des juges que des collaborateurs-trices.

Compte tenu du renfort des deux juges supplémentaires et du personnel ad hoc entrés en fonction le 1er février 2008, les juges suppléants n'ont depuis lors plus été engagés que pour terminer les procédures déjà en cours sous leur autorité, aucune nouvelle procédure ne leur ayant été attribuée. Il faut souligner qu'actuellement, la juridiction ne fonctionne pas avec une dotation complète de ses magistrats, l'un d'entre-eux étant partiellement détaché (dans une mesure en constante augmentation) en tant que coordinateur pour la mise en place de justice 2010. Enfin, l'amélioration et le développement des processus, des outils de travail et du climat de satisfaction, font l'objet d'une attention permanente.

1.2.19.2 Commissions rogatoires internationales

	2006	2007	2008
Solde début	203	190	191
Entrées	368	372	390
Total	571	562	581
Sorties	381	371	365
Solde fin	190	191	216
<i>Taux de sorties(S/E)</i>	<i>1.04</i>	<i>1.00</i>	<i>0.93</i>

Le nombre de ce type de procédures est en légère augmentation par rapport à 2007 (4.84%). Il est rappelé que ces dossiers sont constitués en grande majorité par des demandes d'actes d'enquête à effectuer en Suisse, requis par des juges étrangers. Le taux de sortie reste stable alors que les procédures d'entraide tendent à se compliquer.

1.2.19.3 Activités des juges d'instruction

	2006	2007	2008
Procédures reçues (renvois et ouvertures)	2'832	2'785	2'932
Commissions rogatoires reçues	358	366	366
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'633	2'748	2'803
Mandats d'amener décernés	144	115	152
Mandats d'amener exécutés	41	30	40
Mandats d'amener révoqués pour prescription	130	115	123
Recherche de lieu de séjour	0	0	0
Personnes convoquées	26'790	25'057	19'963
Demandes d'extradition	33	33	27
Détentions fédérales	0	0	2
Ordonnances de condamnation	1'569	1'601	1'652

De 2004 à 2007, le nombre de personnes convoquées est resté stable. Cette année marque une baisse significative (-5'094 personnes convoquées par rapport à 2007, soit une baisse de 20.3%). Il convient toutefois d'observer que cette baisse est liée à certaines affaires financières et ordinaires où le nombre de parties et avocats convoqués par affaire était particulièrement important, procédures qui ont été communiquées entre fin 2007 et début 2008. Il est en outre important de rappeler que ce chiffre ne comprend pas toutes les personnes qui se rendent à l'Instruction pour rechercher des renseignements, consulter des procédures, chercher des copies, demander des droits de visite pour détenus, etc.

A l'inverse du nombre de personnes convoquées, celui des procédures reçues est en augmentation (+ 4.6%), tout comme le nombre de personnes arrêtées par les juges d'instruction (+ 2%, sans toutefois atteindre le chiffre de 2002), ce qui démontre que le nombre de personnes convoquées n'est pas corrélatif. Le nombre d'ordonnances de condamnation poursuit également une hausse constante (+ 3.1%). Ces derniers chiffres sont le reflet d'une criminalité spécifique et toujours en hausse, marquée ces dernières années par des personnes qui agissent en bande, sans domicile fixe déclaré et souvent multirécidivistes.

Enfin, dans le cadre du nouveau CPP et plus globalement pour le projet Justice 2010, la juridiction se prépare à des changements conséquents, en terme de logistique, de formation, dans l'adaptation de lois et directives, dans les outils informatiques, dans l'évolution des différents métiers de la justice, dans sa fusion avec le Parquet du Procureur général, etc. Ainsi, tant les juges que les collaborateurs doivent fournir des efforts supplémentaires en accompagnement de l'ensemble de ces projets.

1.3 Les indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durées des procédures

1.3.1 Genèse et objectifs des indicateurs

Indépendant des autres pouvoirs de l'État, le pouvoir judiciaire doit se donner les moyens de connaître au mieux les conditions dans lesquelles il remplit sa mission. Chacune et chacun des magistrats et magistrats qui le composent doit ainsi être en mesure de connaître, en continu, l'état exact des affaires dont il a la charge. Chaque juridiction doit également, sous la conduite de son président ou de sa présidente, être en mesure de connaître notamment le nombre et l'état d'avancement des affaires en cours. Quant à la Commission de gestion, elle doit pouvoir allouer au mieux les moyens dont elle dispose et a également besoin de disposer d'indicateurs précis sur les affaires traitées par les différentes juridictions.

1.3.1.1 Outils préexistants

Grâce aux outils de gestion des procédures, le pouvoir judiciaire est en mesure de connaître globalement le nombre d'affaires confiées à chaque magistrat, ainsi qu'à chaque juridiction. Ces chiffres, qui sont à la base des rapports d'activité, ne donnent toutefois qu'une vision essentiellement statique, permettant d'obtenir des données pour un moment précis.

1.3.1.2 Objectif poursuivi

La volonté s'est faite jour de pouvoir apprécier, de manière dynamique, le travail des juridictions en englobant dans les outils de mesure le facteur "temps"; en d'autres termes, le besoin se faisait sentir de savoir si les différents tribunaux voyaient leur charge de travail s'alourdir ou s'alléger, leur rythme de liquidation des affaires se ralentir ou s'accélérer, avec les conséquences que cela implique sur la durée des procédures, souci majeur des justiciables.

1.3.1.3 Moyens

Il y a peu d'exemples, en Suisse ou à l'étranger, de systèmes juridictionnels ayant mis en place de tels outils d'analyse. En s'inspirant de l'expérience du Conseil d'État français, juridiction administrative de dernière instance, également responsable du bon fonctionnement des Cours administratives d'appel et des Tribunaux administratifs, le pouvoir judiciaire genevois a décidé, fin 2003, de compléter les applications informatiques existantes pour qu'elles donnent les

renseignements voulus. Il s'agit essentiellement de mettre en rapport les données déjà saisies, mais en les corrélant, de manière à atteindre l'objectif détaillé ci-dessus.

De surcroît, la notion nouvelle de "chaîne" (pénale, civile et administrative) permet d'apprécier, non "la durée de vie" d'une affaire dans une seule juridiction, mais bien la longueur totale de son parcours judiciaire à travers les différents niveaux de juridiction dans le canton.

1.3.1.4 Perspectives

En recourant à ces nouveaux outils dont le sens est détaillé au point suivant, la Commission de gestion est en mesure de connaître, de manière fine, la charge de travail des différentes juridictions. Les nouveaux indicateurs qui couvrent maintenant trois années permettent déjà de mieux objectiver les demandes faites au pouvoir législatif, seul responsable en dernière instance des moyens humains et matériels mis à la disposition de la Justice. Ces outils permettront aussi aux citoyens, pour lesquels la justice est rendue, d'appréhender de mieux en mieux dans quelles conditions elle l'est.

C'est le lieu de rappeler que, lors des enquêtes de satisfaction conduites auprès des justiciables et des avocats genevois en 1995, 1997, 2001 et 2007, le critère relatif à la rapidité du traitement des affaires par les Tribunaux avait systématiquement reçu une mauvaise appréciation. La Commission de gestion a retenu, dans son dernier rapport du 5 mai 2008, que c'est dans ce domaine que les attentes sont les plus grandes et que des mesures doivent être prises pour améliorer l'image de la justice. Elle a souhaité que le pouvoir judiciaire travaille dans les années à venir à l'objectivation de la durée des procédures, en développant encore ses indicateurs et en établissant des analyses comparatives.

La Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour exigent une mise en œuvre effective du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Les délais nécessaires à l'instruction des affaires et au prononcé des décisions de justice doivent être appréciés du point de vue des justiciables. Il convient donc de développer des instruments de mesure de l'écoulement du temps qui tiennent compte de la perception qu'en ont les usagers de la justice. Pour les citoyens, le temps qui s'écoule va de l'introduction d'une affaire devant une juridiction jusqu'au prononcé d'une décision finale contraignante, quel que soit le nombre des instances saisies.

Dans le but de mieux comprendre l'écoulement du temps judiciaire, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a adopté une « *checklist* pour la gestion du temps » qui comporte des critères d'évaluation de la durée des procédures en décembre 2005. (Cf. http://www.coe.int/t/dg1/legalcooperation/cepej/Delais/default_fr.asp). L'application de cet outil au pouvoir judiciaire genevois va permettre de vérifier la pertinence des instruments développés depuis 2003 et de les développer selon des standards communs à l'ensemble des pays qui composent l'Europe. En outre, le Tribunal administratif participe au réseau européen des tribunaux référents, qui partagent leurs expériences en matière de contrôle ou de réduction des délais judiciaires (cf. infra n. 2.4.3).

A terme, il sera possible de donner certaines informations prévisionnelles aux citoyens sur la durée probable de certaines procédures, dans les domaines où la masse des dossiers traités est suffisante pour être exploitée de manière statistique.

Pour appréhender ce temps "judiciaire" a été développée la notion de "chaîne", pénale ou civile, dans le présent rapport (point 1.3.6) : le calcul de l'écoulement du temps va ainsi de la première saisine d'une autorité judiciaire jusqu'au dernier arrêt rendu par une juridiction cantonale compétente au cours de l'année considérée. On inclut ainsi, dans l'écoulement du temps, l'ensemble des opérations "hors Palais", comme les missions d'expertise, de même que les éventuelles procédures devant les Tribunaux fédéraux. Les moyennes présentées ne prendront de sens, comme toutes les autres données, que lorsque l'observation aura porté sur plusieurs exercices annuels.

C'est en ayant à l'esprit ces considérations qu'il convient d'appréhender les indicateurs qui suivent.

1.3.2 Définition des indicateurs de suivi de l'activité des tribunaux et de durée des procédures

Outre les habituels décomptes d'entrées-sorties des affaires, avec variation annuelle, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire a décidé de publier les indicateurs suivants pour le Parquet, l'Instruction et les juridictions de jugement, à l'exception du Tribunal de la jeunesse, ainsi que du Tribunal tutélaire et de la Justice de paix :

- a) taux de sortie : qui est un ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées;
- b) durée de traitement des procédures sorties : calculé par la durée moyenne du traitement des affaires sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative;
- c) vieillissement des affaires : calculé par la durée moyenne des affaires en cours dans la juridiction;
- d) délai théorique d'élimination du stock : le temps nécessaire pour éliminer le stock, en faisant l'hypothèse théorique qu'aucune nouvelle affaire n'est enregistrée.

L'indicateur a) permet d'observer si une juridiction sort de son rôle moins d'affaires qu'elle n'en entre. Ainsi, des surcharges pourraient être décelées et les causes recherchées. Une juridiction dont le ratio serait durablement en dessous de "1" nécessiterait des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique une juridiction qui "mord" sur son stock d'affaires et le réduit.

L'indicateur b) donne une estimation de la durée moyenne des affaires basée sur les affaires sorties de la juridiction dans l'année.

L'indicateur c) permet de mieux comprendre la durée de traitement des affaires et de visualiser immédiatement d'éventuels problèmes de vieillissement des procédures.

L'indicateur d) est propre à connaître la charge de travail globale d'une juridiction, en fonction de la capacité de traitement des affaires par les magistrats concernés. Cet indicateur est plus pertinent que le nombre brut des affaires en cours.

La durée d'une affaire dépend de facteurs multiples difficiles à isoler : la nature de la procédure ou du contentieux, le degré de complexité ou encore la dimension humaine rendent chaque affaire unique. Ainsi, les moyennes arithmétiques de la durée des affaires portées devant les tribunaux ne donnent pas une image fidèle de la réalité et sont à manier avec précaution.

La distribution de la durée du traitement des affaires dans une juridiction n'obéit pas à une loi statistique normale (courbe de Gauss) : la plupart des affaires se résolvent en quelques mois, mais certaines d'entre elles durent parfois plusieurs années. Dès lors, la moyenne arithmétique est influencée par ces valeurs extrêmes, qui sont aberrantes, car atypiques; un petit nombre de cas risque de tirer fortement la moyenne vers le bas ou vers le haut et de fausser ainsi l'observation.

Les statisticiens pallient les défauts de la notion de moyenne arithmétique, en observant la distribution des valeurs : on considère qu'il convient généralement d'écarter de l'échantillon à analyser les valeurs les plus basses, ainsi que les plus hautes. Sont ainsi écartés du calcul le premier et le dixième déciles, soit les premiers 10% et les derniers 10% des valeurs à analyser.

Le choix consistant à retenir 80% d'une population donnée pour établir une statistique se fonde sur les travaux de Vilfredo Pareto, vieux d'un siècle et généralisés par d'autres économistes : inclure les valeurs extrêmes dans le calcul d'une moyenne arithmétique fausse inéluctablement le résultat portant sur l'ensemble de la population; l'image ainsi donnée est déformée et il convient de réduire l'échantillon statistique pour aboutir à un résultat correct. Il en va de même des procédures très brèves ou très longues.

On parle alors de *durée moyenne réduite*, soit d'un échantillon représentant 80% des procédures, après élimination de celles dont la durée est inférieure au 1^{er} décile ou supérieure au 9^{ème} décile. C'est ce type d'indicateurs qui a été retenu pour nos calculs de durée moyenne des affaires sorties ou de leur vieillissement.

Il y a lieu de préciser que les modalités de calcul de la durée moyenne réduite des procédures ont été modifiées dès 2008. Elle était auparavant déterminée sur la base de 90% des procédures, soit en écartant 5% des procédures les plus courtes et 5% des procédures les plus longues. Depuis 2008, la moyenne réduite est calculée sur la base de 80 % des procédures, en écartant 10% des procédures les plus courtes et 10% des procédures les plus longues. Les moyennes réduites de l'année 2007 ont toutefois été recalculées pour permettre une lecture comparée des indicateurs 2007 et 2008 dans les tableaux qui suivent.

Le développement de ces indicateurs de durée des procédures a permis de valider et de fiabiliser les informations contenues dans les bases de données de gestion des procédures judiciaires. Certaines pratiques ou erreurs de saisies ont été détectées et, dans la mesure du possible, corrigées. Il s'agit d'un processus itératif qui permettra encore d'améliorer la pertinence des données.

En effet, certaines durées de vieillissement du stock sont anormalement élevées par rapport à la durée moyenne de traitement des procédures (cf. 1.3.4 sous conciliations et affaires sommaires). Cela s'explique par des "suspensions" qui ne mettent pas formellement un terme aux procédures et qui, partant, ne sortent pas du rôle, même s'il est peu vraisemblable qu'elles reprennent un jour. Des décisions devront être prises sur la manière de traiter ces dossiers qui peut donner une image déformée du vieillissement du stock.

1.3.3 Indicateurs de durée moyenne des procédures pénales

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2006 90%	2007 90%	2007 80%	2008 80%	
Cour de justice	Cour d'assises	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	154	228	224	272	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	88	180	176	118	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	206	423	423	149	
		<i>Moyenne réduite R d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>	584*	833*	793*	740*	
	Cour correctionnelle avec jury	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	150	272	238	318	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	126	232	233	160	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	268	487	487	144	
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>	803*	1716*	1657*	880*	
	Cour correctionnelle sans jury	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	164	177	172	149	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	180	122	113	193	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	227	259	259	146	
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>	727*	615*	551*	581*	
	Chambre d'accusation	Recours	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	69	71	70	82
			<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	52	74	72	60
			<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	63	117	117	41
	Cour de justice Chambre pénale	Procédures pénales (P)	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	142	182	182	146
<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>			85	133	123	108	
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>			194	164	164	195	
<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)</i>			552*	557*	535*	538*	
Procédures spéciales		<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	90	145	141	143	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	144	152	125	252	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	90	116	116	71	

*Depuis l'ouverture d'informations et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, la Cour de cassation et le Tribunal Fédéral

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2006	2007	2007	2008
			90%	90%	80%	80%
Tribunal de police (TP)	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	152	175	173	158
		Moyenne réduite Stock (j)	132	126	117	129
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	145	225	225	161
		Moyenne réduite d'une affaire sortie pour parcourir la chaîne pénale (j)	257	277	266	247

Instruction*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	70	68	48	37
		Moyenne réduite Stock (j)	398	310	273	255
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	96	91	91	82
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	13	14	11	9
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de soit communiqué	202	183	152	157
	Commissions rogatoires (CP)	Moyenne réduite Sorties (j)	151	168	138	150
		Moyenne réduite Stock (j)	566	476	395	321
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	190	199	199	222

*Une procédure se termine à l'instruction par ordonnance de condamnation ou par un soit communiqué au Parquet. On relève que la moyenne réduite des affaires terminées par ordonnance de condamnation est égale, notamment, à la durée de la détention préventive de la compétence du Juge d'instruction (9 jours + 1 jour de l'Officier de police = 10 jours). En ce qui concerne les affaires communiquées leur durée moyenne est d'environ 6 mois.

Une commission rogatoire se termine par la communication des pièces requises à l'autorité requérante. La moyenne réduite est d'environ 6 mois. Il convient de relever qu'il n'est pas rare que ce type de procédure connaisse des recours jusqu'au Tribunal Fédéral.

Parquet (PG)*	Procédures pénales (P)	Moyenne réduite Sorties (j)	64	47	39	27
		Moyenne réduite Stock (j)	265	253	173	160
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	52	71	71	44
		Moyenne réduite Sorties (j) Classement	47	31	23	14
		Moyenne réduite Sorties (j) Ordonnance de condamnation	84	89	83	53
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi TP	56	55	50	51
		Moyenne réduite Sorties (j) Renvoi Chambre d'Accusation.	120	131	126	147

*Les procédures reçues par le Parquet sont soit des procédures en état d'être traitées immédiatement, soit des procédures devant faire l'objet d'une enquête préliminaire, ce qui reporte leur traitement de quelques mois.

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

1.3.4 Indicateurs de durée moyenne des procédures civiles

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2006 90%	2007 90%	2007 80%	2008 80%
Cour de justice civile (CJC)	Chambre civile	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	180	186	181	170
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	136	125	117	101
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	193	169	169	177
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	694*	676*	646*	677*
	Affaires sommaires	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	39	43	42	35
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	64	44	42	56
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	59	52	52	47
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	107	116	112	103
	Autorité de surveillance	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	45	45	39	35
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	143	147	120	76
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	64	65	65	38
	Chambre d'appel des baux & loyers	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	209	208	204	196
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	147	139	136	113
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	193	147	147	313
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	830*	733*	718*	751*

*Depuis le dépôt de la demande et jusqu'à décision finale, y compris, le cas échéant, le Tribunal Fédéral

<i>Moyenne réduite Sorties (j) :</i>	<i>b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.</i>
<i>Moyenne réduite Stock (j) :</i>	<i>c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.</i>
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	<i>d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours</i>

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2006 90%	2007 90%	2007 80%	2008 80%	
Tribunal de première instance (TPI)	Chambres civiles (OO & OA)	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	206	207	191	200	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	262	281	240	227	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	239	241	241	235	
		<i>Moyenne réduite Sorties d'un divorce (j)</i>	282	274	259	261	
		<i>Moyenne réduite Sorties d'un divorce sur requête conjointe (j)</i>	182	182	179	179	
		<i>Moyenne réduite Sorties sur mesures protectrices de l'union conjugale (j)</i>	116	117	111	125	
Tribunal de première instance (TPI)	Affaires sommaires	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	53	46	45	44	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	50	56	54	53	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	59	47	47	55	
	Chambre commerciale (SF & SCM)	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	27	34	33	27	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	82	87	53	59	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	42	55	55	29	
		<i>Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)</i>	156	152	138	136	
	Conciliation	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	71	53	49	56	
		<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	137	269	170	95	
		<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	61	60	60	130	
	Justice de Paix (JP)	Conciliation	<i>Moyenne réduite Sorties (j)</i>	108	62	60	73
			<i>Moyenne réduite Stock (j)</i>	484	760	583	77
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>			105	104	104	97	

<i>Moyenne réduite Sorties (j) :</i>	<i>b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.</i>
<i>Moyenne réduite Stock (j) :</i>	<i>d) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.</i>
<i>Délai théorique d'élimination du stock (j)</i>	<i>d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours</i>

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2006 90%	2007 90%	2007 80%	2008 80%
Commission des baux et loyers (CBL)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	135	153	141	118
		Moyenne réduite Stock (j)	256	298	264	144
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	204	170	170	244
Tribunal des baux et loyers (TBL)	Baux (B)	Moyenne réduite Sorties (j)	271	309	290	257
		Moyenne réduite Stock (j)	247	230	217	204
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	319	374	374	270
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	483	544	530	514
	Loyers (L)	Moyenne réduite Sorties (j)	243	259	252	189
		Moyenne réduite Stock (j)	213	184	168	208
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	152	240	240	140
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	469	507	469	393
	Evacuations (E)	Moyenne réduite Sorties (j)	49	55	48	65
		Moyenne réduite Stock (j)	76	85	79	100
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	61	77	77	92
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	152	178	167	172
	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	153	170	150	154
		Moyenne réduite Stock (j)	225	203	186	198
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	166	192	192	155
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	299	327	304	312

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillesse des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2006 90%	2007 90%	2007 80%	2008 80%
Juridiction des prud'hommes (PH)	Conciliation (BC)	Moyenne réduite Sorties (j)	39	41	38	37
		Moyenne réduite Stock (j)	38	136	42	37
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	52	51	51	75
	Tribunaux (TR)	Moyenne réduite Sorties (j)	198	195	186	229
		Moyenne réduite Stock (j)	138	358	337	139
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	180	206	206	203
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	227	231	219	259
	Cour d'appel (CA)	Moyenne réduite Sorties (j)	209	236	212	217
		Moyenne réduite Stock (j)	137	314	297	140
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	180	261	261	183
		Moyenne réduite d'une affaire sortie de la chaîne civile (j)	594	602	563	589

Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

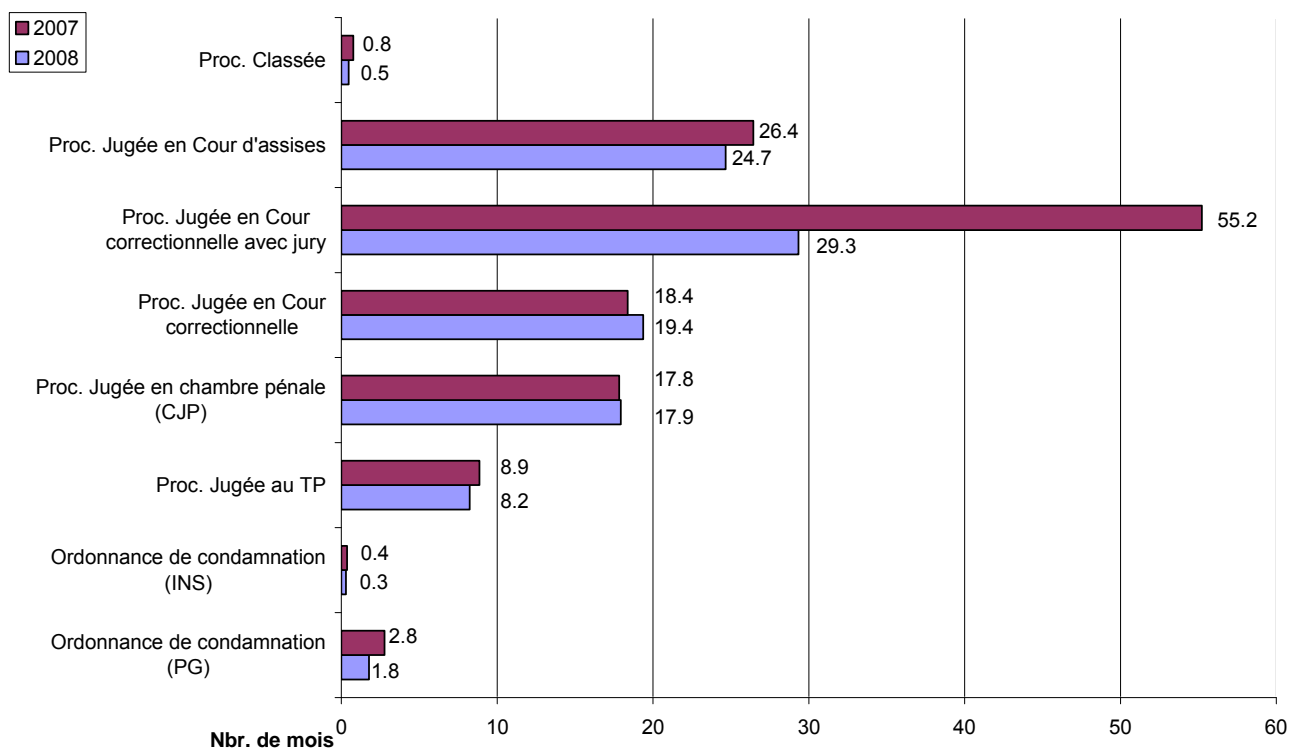
1.3.5 Indicateurs de durée moyenne des procédures administratives

Juridictions	Types de procédures	Indicateurs	2006 90%	2007 90%	2007 80%	2008 80%
Tribunal Administratif (TA)	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	146	127	118	122
		Moyenne réduite Stock (j)	121	149	142	139
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	113	127	127	160
	Loi sur la circulation Routière (LCR)	Moyenne réduite Sorties (j)	59	82	72	82
		Moyenne réduite Stock (j)	97	137	128	113
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	85	76	76	70
	Administratives (TA sans LCR)	Moyenne réduite Sorties (j)	248	159	152	150
		Moyenne réduite Stock (j)	134	155	148	144
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	134	163	163	219
Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et anciennes commissions cantonales de recours AVS/AI et AF	Toutes procédures confondues	Moyenne réduite Sorties (j)	199	192	183	190
		Moyenne réduite Stock (j)	143	183	171	161
		Délai théorique d'élimination du stock (j)	265	216	216	229

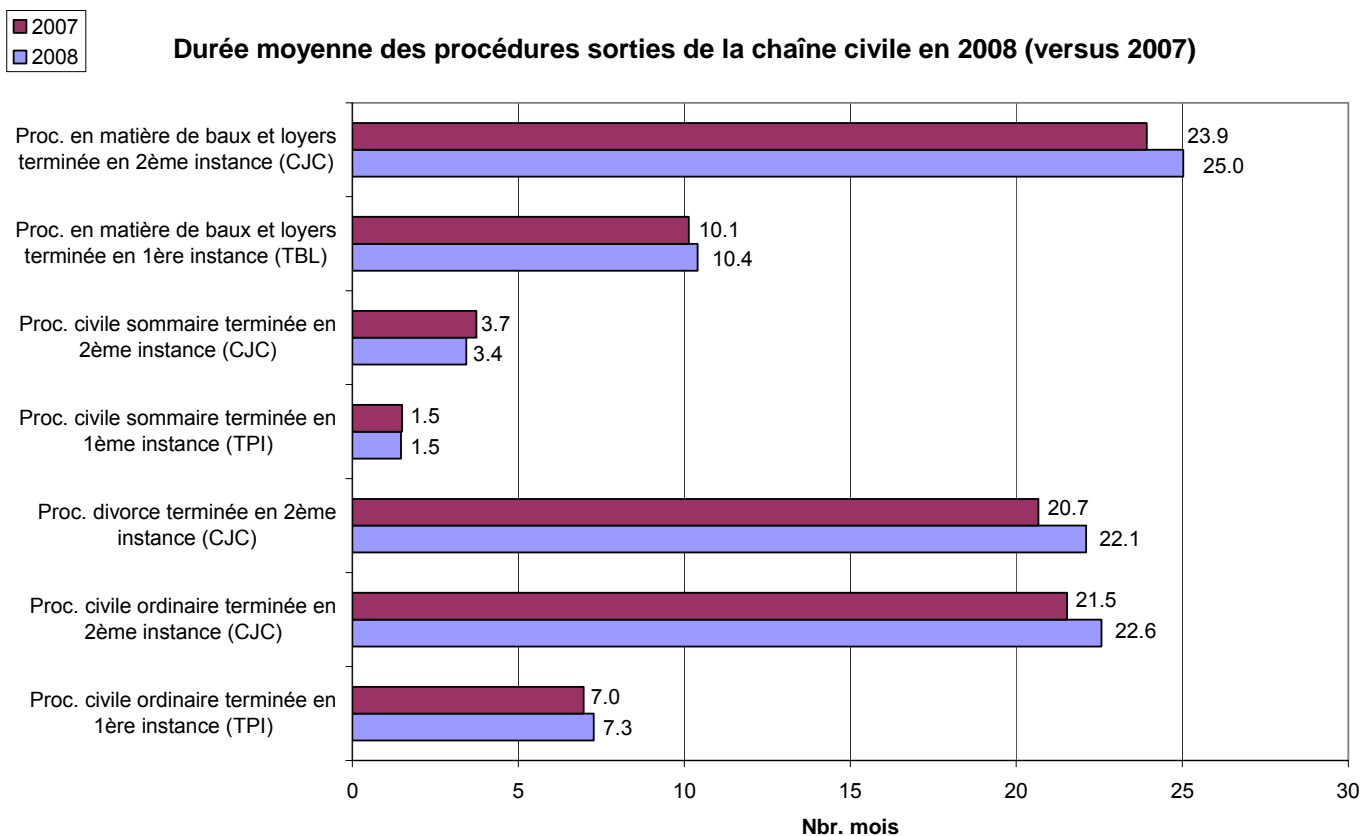
Moyenne réduite Sorties (j) :	b) Durée moyenne réduite du traitement des procédures sorties de la juridiction ou de la chaîne pénale, civile ou administrative, en jours.
Moyenne réduite Stock (j) :	c) Vieillessement des procédures : Durée moyenne réduite des procédures en cours dans la juridiction à une date donnée (ici 31.12), en jours.
Délai théorique d'élimination du stock (j)	d) Délai théorique d'élimination du stock de procédures en cours dans la juridiction en jours

1.3.6 Diagrammes comparatifs

Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne pénale en 2008 (versus 2007)

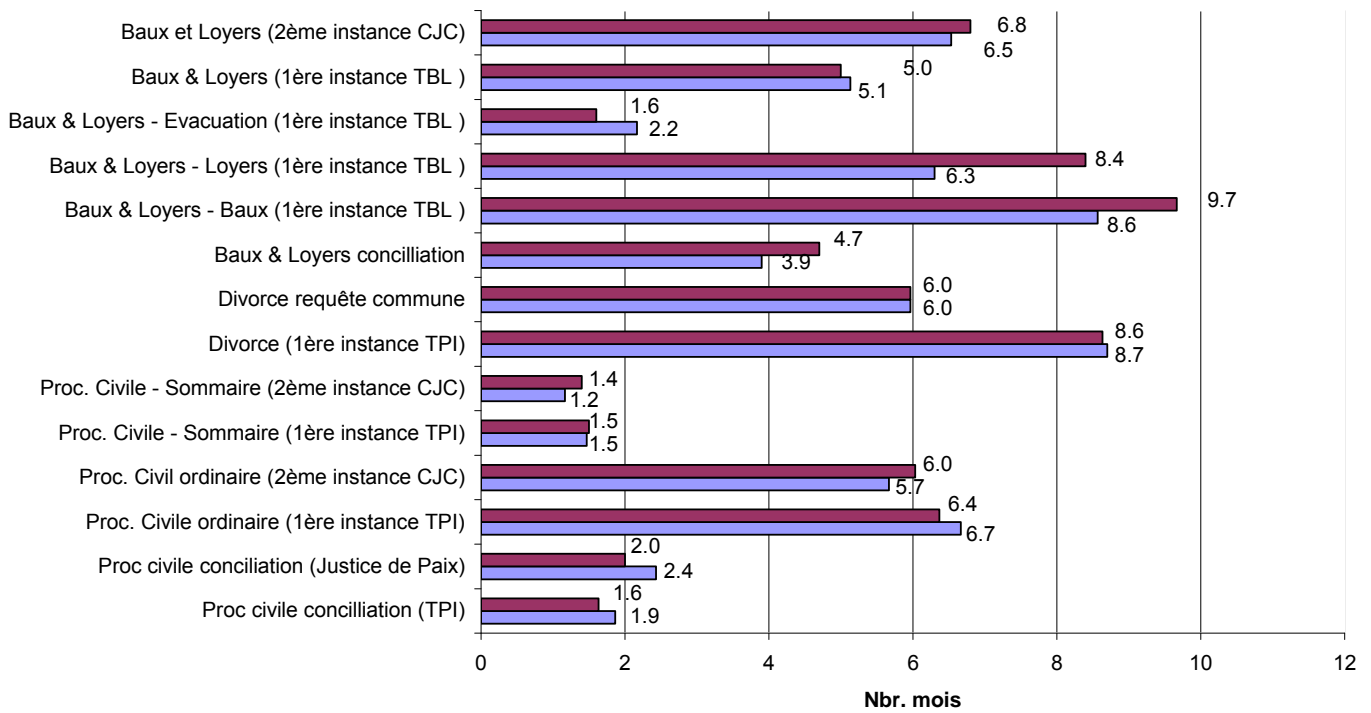


Durée moyenne des procédures sorties de la chaîne civile en 2008 (versus 2007)

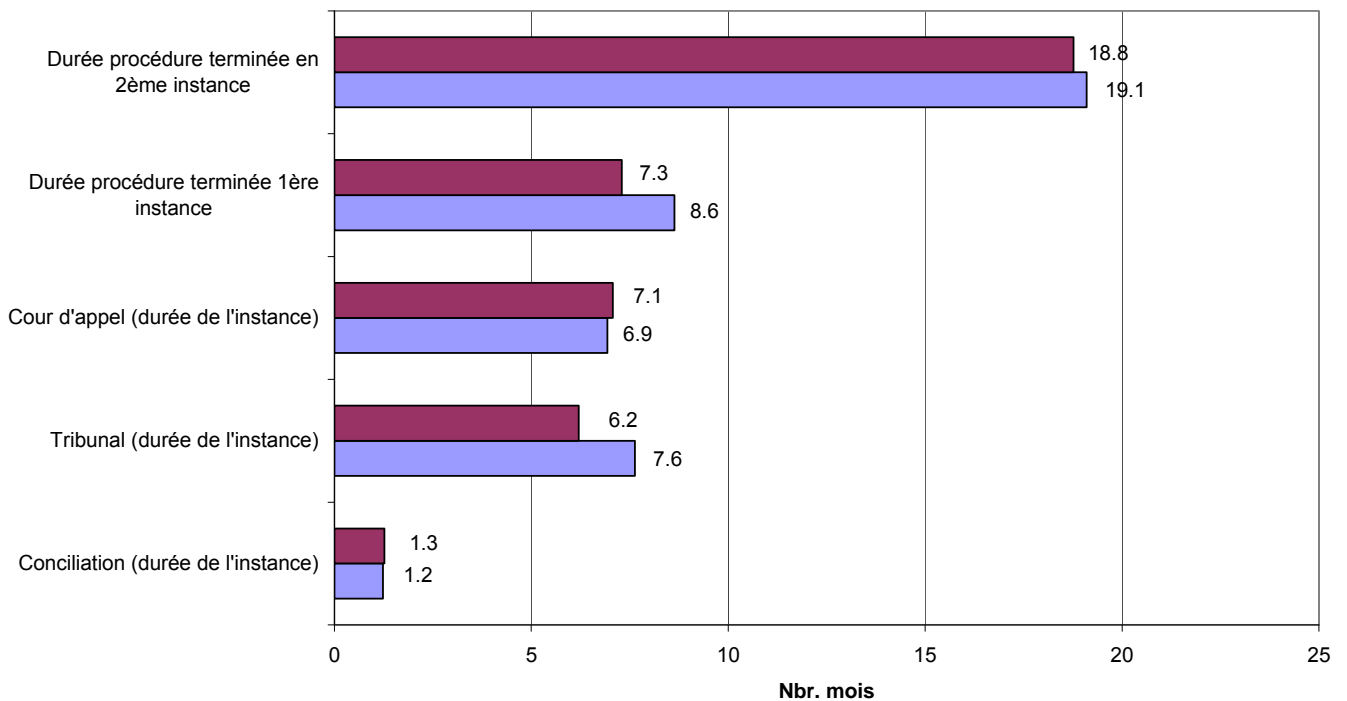




Durée moyenne de traitement par la juridiction des procédures sorties en 2008 (versus 2007) en matière civile



Durée moyenne des procédures sorties en 2008 (versus 2007) dans la juridiction des Prud'hommes



2 GESTION ET ORGANISATION

2.1 La Commission de gestion du pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du pouvoir judiciaire. Composée du Procureur général, qui la préside, de 10 présidents de juridictions et de 2 représentants du personnel élus, elle délègue certaines de ses tâches à un Bureau, composé de quatre de ses membres, l'un d'entre eux fonctionnant comme suppléant (art. 75C LOJ). La Commission de gestion et son bureau sont assistés du Secrétaire général du pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de leurs décisions (cf. art. 75B et 75D LOJ).

Le pouvoir judiciaire est autonome administrativement. La Commission de gestion dispose ainsi des mêmes compétences disciplinaires qu'un conseiller d'État. Le personnel des services centraux et des greffes lui est rattaché hiérarchiquement et, par délégation, au Secrétaire général du pouvoir judiciaire (art. 75A al. 2 LOJ). La Commission de gestion propose également le budget du pouvoir judiciaire qui est soumis à l'approbation du Conseil d'État et fait ainsi l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A al. 3 LOJ).

En 2008, la Commission de gestion s'est réunie à neuf reprises. Elle a renouvelé son Bureau, composé depuis mai 2008 de MM. Daniel ZAPPELLI, Procureur général et Président, de Mme Isabelle DUBOIS-DOGNON, Présidente du TCAS, de M. David ROBERT, Président du Tribunal de première instance et, en qualité de membre suppléant, de M. Louis PEILA, Président de la Cour de justice et du Conseil supérieur de la magistrature.

La Commission de gestion a notamment traité :

- de la réforme de l'organisation judiciaire genevoise liée à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral le 1^{er} janvier 2007 et à l'unification des procédures civile et pénale au niveau fédéral, prévue au 1^{er} janvier 2011 :
 - volet législatif : mise en place de la Commission cantonale de recours en matière administrative, suivi des travaux préparatoires du groupe d'experts nommé par le Conseil d'État, coordination avec le Grand Conseil et sa commission ad hoc *Justice 2011*;
 - volet logistique : identification des besoins en locaux du pouvoir judiciaire à l'entrée en vigueur des codes fédéraux de procédures civile et pénale;
 - volet informatique : élaboration, en collaboration avec le CTI, d'un projet de loi devant permettre de financer l'adaptation des systèmes d'information du pouvoir judiciaire;
 - volet pénal : mise sur pied d'un comité de pilotage chargé de coordonner et d'animer le travail de différents groupes dans les domaines de la formation des collaborateurs, de l'adaptation des systèmes d'information ou de la réorganisation des juridictions;
- de la haute surveillance du pouvoir judiciaire, de la procédure d'établissement de son budget et de son indépendance, lors de l'examen, par la commission législative des PL 9951 et 9952 déposés par le Bureau du Grand Conseil en automne 2006;
- des résultats des enquêtes de satisfaction menées auprès des avocats et des justiciables genevois en 2007;
- de la délégation de compétences en matière de ressources humaines, mise en place au sein de l'administration cantonale et de sa réception au sein du pouvoir judiciaire;
- des relations du pouvoir judiciaire avec les structures mises en place par le Conseil d'État pour gérer les fonctions transversales;
- des résultats de l'enquête santé menée au sein du pouvoir judiciaire;
- de la sécurité des magistrats et collaborateurs du pouvoir judiciaire;
- de l'introduction du treizième salaire, du statut des magistrats et de celui du Secrétaire général du pouvoir judiciaire;
- de la formation continue des magistrats;
- de la mise en place de l'audit interne du pouvoir judiciaire.

2.2 La magistrature

Sous réserve des juges prud'hommes, élus séparément en 2006 pour une durée de six ans, l'ensemble des magistrats du pouvoir judiciaire ont été élus ou réélus en avril 2008 lors des élections générales. Ils ont prêté serment le 19 mai 2008 devant le Grand Conseil, réuni en séance extraordinaire à la Cathédrale Saint-Pierre.

2.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 95 magistrats en fonction au 31 décembre 2008, dont 6 à mi-charge, on comptait 49 femmes, lesquelles représentaient 51.6% des magistrats.

	2006	2007	2008
PRD	15 magistrats (17,4%)	14 magistrats (15,6%)	15 magistrats (15,8%)
PS	20 magistrats** (23,3%)	20 magistrats** (22,2%)	20 magistrats** (21%)
PL	19 magistrats* (22,1%)	21 magistrats* (23,3%)	24 magistrats* (25,3%)
PDC	14 magistrats* (16,2%)	15 magistrats* (16,7%)	15 magistrats* (15,8%)
Les Verts	10 magistrats* (11,7%)	11 magistrats* (12,2%)	12 magistrats* (12,6%)
Alliance de gauche	7 magistrats* (8,1%)	7 magistrats* (7,8%)	7 magistrats* (7,4%)
UDC	1 magistrat (1,2%)	2 magistrats (2,2%)	2 magistrats (2,1%)
Total	86 magistrats****	90 magistrats****	95 magistrats****

* dont une à demi-charge ** dont deux à demi-charge *** dont quatre demi-charge **** dont six à demi-charge

2.2.2 Les autres magistrates et magistrats

Le 31 décembre 2008, on comptait en outre :

- 156 magistrates et magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président et 1 président suppléant du Tribunal des conflits, 63 juges suppléants et 86 juges assesseurs et assesseurs suppléants, dont 38.5 % de femmes;
- 346 juges prud'hommes, soit 169 juges employeurs et 177 juges salariés, dont 28% de femmes.

2.3 L'avocature

2.3.1 Les avocates et les avocats

	2006	2007	2008
Avocates et avocats	1'221	1251	1250
Avocates et avocats stagiaires	417	295	298
Avocates et avocats UE/AELE	41	41	50
Total	1'679	1'587	1'598

Au 31 décembre 2008, pour une population de 453'439 habitants, Genève comptait un magistrat de carrière à temps plein pour 4'928 habitants et un avocat (y compris avocats stagiaires) pour 283 habitants, soit un rapport de 1 magistrat de carrière pour 17 avocats.

2.3.2 La Commission du Barreau

En sa qualité d'autorité de surveillance des avocats, la Commission du Barreau est en charge, selon le droit fédéral et cantonal, des responsabilités suivantes :

- surveillance disciplinaire des avocats, conformément aux articles 12 et ss de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA);

- tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que du tableau des avocats ressortissants des pays de l'UE/AELE et autorisés à pratiquer leur profession de façon permanente en Suisse;
- tenue du registre des clerks d'avocat (article 6 de la loi genevoise sur la profession d'avocat, ci-après LPAv);
- levée du secret professionnel (art. 12 LPAv).

M. Olivier Deferne, vice-président du Tribunal de 1ère instance, assure depuis janvier 2008 la vice-présidence de la Commission du Barreau.

Durant l'année 2008, la Commission a tenu 11 séances plénières et le bureau a siégé pour statuer sur 6 demandes de levée de secret professionnel. 98 nouveaux dossiers ont été inscrits au rôle, d'office ou sur dénonciation. Au 31 décembre 2008, 40 dossiers figuraient au rôle de la Commission, dont 10 pour des procédures antérieures à l'année 2008 (en cours d'instruction ou suspendues).

Le rôle de la Commission, pour les seuls dossiers ouverts en 2008, comporte en particulier 50 dossiers disciplinaires (dont 7 touchant à de possibles conflits d'intérêts), 6 demandes de levée du secret professionnel, 12 requêtes relatives au stage (cas particuliers de stage hors étude genevoise et prolongation du délai de présentation de l'examen de fin de stage), ainsi que 25 dossiers relatifs à des problèmes ou questions spécifiques aux conditions d'inscription sur les différents registres et tableaux (pratique du barreau sous la forme de société en capitaux, délivrance d'actes de défaut de biens contre un avocat, admission au registre cantonal d'avocats inscrits au tableau UE/AELE en raison d'une pratique effective et régulière en droit suisse, etc...).

Outre les activités précitées, la Commission du Barreau a, en 2008, procédé à une mise à jour complète des registres et tableaux sur la base de nouveaux questionnaires adressés à l'ensemble de la profession. Cette innovation, dont le succès doit beaucoup à la persévérance du greffe de la Commission, aura permis d'améliorer sensiblement la fiabilité des registres publics concernés.

2.4 L'État-major du secrétariat général et la direction opérationnelle

L'état-major du secrétariat général soutient l'action du Secrétaire général et de la direction opérationnelle. Il assure la liaison avec les services transversaux de l'État et veille au fonctionnement optimal du pouvoir judiciaire. Il regroupe la directrice des ressources humaines (DRH), le directeur des systèmes d'information (DSI), le directeur des finances et de la logistique (DFL), le directeur de la sécurité (DSécu) et le secrétaire adjoint en charge des relations avec les médias et les institutions. La direction opérationnelle, placée sous l'autorité du Secrétaire général, est quant elle composée de 13 greffières-juristes et greffiers-juristes de juridiction.

2.4.1 L'audit interne

Le contrôle de gestion, l'audit et le contrôle internes se consacrent à leurs responsabilités et tâches respectives et dotent le pouvoir judiciaire des outils spécifiques lui permettant de bien se gouverner. L'audit interne, qui dispose d'un nouveau responsable depuis octobre 2008, est rattaché au bureau de la Commission de Gestion du pouvoir judiciaire qui exerce le rôle de comité d'audit. Il donne à ce dernier une assurance raisonnable quant à

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité de l'information financière et
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Il émet une opinion indépendante du secrétariat général sur le degré de maîtrise du dispositif de gestion dans son ensemble. Il exerce son action sur l'ensemble des activités qui concourent à la mission du pouvoir judiciaire, à l'exclusion de ce qui est de l'ordre de l'instruction préparatoire, du jugement ou de la décision juridique en tant que telle.

2.4.2 Le contrôle interne

Selon le manuel du contrôle interne du pouvoir judiciaire, le contrôle interne est un processus continu mis en œuvre par l'ensemble des intervenants du pouvoir judiciaire afin de maîtriser les

risques liés à la réalisation des objectifs de l'institution. Pour assister les greffes et les services centraux dans l'adaptation de leurs processus respectifs et coordonner la démarche, un chargé du contrôle interne, rattaché au secrétariat général, a été nommé.

En raison des modifications en cours de la structure et de l'organisation du pouvoir judiciaire (Justice 2010), un déploiement intégral du contrôle interne n'est actuellement pas possible au sein de l'institution. Dans ce contexte, il n'apparaît pas efficient d'analyser ou de documenter les processus existants qui sont appelés à être modifiés ou supprimés à court terme. Néanmoins, la démarche a débuté par la gestion des risques dans une juridiction test (TCAS), l'objectif étant de tirer un premier bilan de la méthode et de procéder aux ajustements nécessaires avant un déploiement général.

Depuis le 17 juillet 2008, le chargé du contrôle interne a été admis au Collège spécialisé (contrôle interne) à titre d'invité. Cette participation s'inscrit dans la logique d'un déploiement harmonisé des principes de contrôle interne dans l'ensemble de l'administration. Dans ce cadre, les outils et les concepts développés par les départements lui ont été communiqués.

Par ailleurs, le chargé du contrôle interne a effectué diverses missions ponctuelles sur les sujets suivants, notamment : normes IPSAS (analyse systématique des normes et des comptes du pouvoir judiciaire pour établir le bilan d'entrée), comptabilité 2007 par prestations (établir cette comptabilité en mode projet), factures de la filière pénale (analyse du processus de traitement), caisses (contrôles à l'improviste).

2.4.3 Le contrôle de gestion

Les principales tâches du contrôle de gestion auprès du secrétariat général du pouvoir judiciaire sont: 1) l'élaboration et le suivi des indicateurs et des tableaux de bord pertinents pour évaluer l'atteinte des objectifs, 2) la mise au point d'outils de pilotage, 3) la collecte des informations quantitatives et qualitatives, 4) l'évaluation de l'efficacité, du coût et de la qualité des prestations et des activités, et 5) l'identification des actions correctrices à mettre en œuvre.

En 2008, la contrôlease de gestion a repris le dossier relatif au **budget par politique publique et par prestations**, qui correspond à la mise en œuvre opérationnelle du projet GE-Pilote. Pour mémoire, ce projet vise à doter l'administration d'outils de pilotage et de gestion de l'action publique par prestations. La contrôlease de gestion a coordonné les travaux d'un groupe interne au pouvoir judiciaire visant à définir la politique publique Justice, ainsi que les prestations de pilotage et les activités de support du pouvoir judiciaire.

Une collaboration étroite entre la contrôlease de gestion et la direction des ressources humaines a permis la conception d'un **bilan social** du pouvoir judiciaire, regroupant les indicateurs majeurs relatifs aux ressources humaines du pouvoir judiciaire.

En qualité de coordinatrice cantonale pour les statistiques des tribunaux genevois, la contrôlease de gestion a participé à divers dossiers **de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ)**. La CEPEJ est aujourd'hui un organe unique pour tous les pays européens, composé d'experts qualifiés des 47 États membres du Conseil de l'Europe, qui évalue l'efficacité des systèmes judiciaires et propose des mesures et des outils concrets pour améliorer l'efficacité du service au bénéfice des citoyens. La contrôlease de gestion a collaboré à l'avancement des trois dossiers suivants :

- **première participation du canton de Genève - et de notre pays - à l'enquête d'évaluation des systèmes judiciaires** de la CEPEJ, qui tend à permettre une comparaison des systèmes judiciaires de 45 États. Le rapport, destiné aux décideurs publics et aux praticiens du droit, doit contribuer à mieux comprendre le fonctionnement des systèmes judiciaires européens, à saisir les grandes tendances, à identifier les difficultés et à orienter les politiques publiques de la justice;
- **questionnaire SATURN sur les typologies d'affaires, les délais judiciaires et les retards de procédure** pour le Tribunal administratif genevois (tribunal référent de la CEPEJ). Le *Centre SATURN (Study and Analysis of judicial Time Use Research Network)* est chargé de collecter les informations nécessaires à une connaissance des délais des procédures judiciaires dans les États membres suffisamment précise pour leur permettre de mettre en œuvre des politiques visant à prévenir les violations du droit à un procès équitable dans un

délai raisonnable (art. 6 CEDH). Le questionnaire doit permettre de définir et d'améliorer les méthodes de mesure et les indicateurs communs relatifs à la durée des procédures judiciaires. Il doit contribuer au développement des modalités et outils pertinents pour collecter l'information à travers l'analyse statistique;

- **élaboration de la check-list relative à la qualité des systèmes judiciaires et des juridictions** de la CEPEJ. Cet outil doit principalement permettre aux systèmes judiciaires de rassembler les informations utiles et d'analyser les critères pertinents relatifs à la qualité;

2.4.4 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

En 2008, les juridictions du pouvoir judiciaire ont eu à traiter 138 demandes (154 en 2007 et 153 en 2006) concernant des jugements ou décisions exécutoires et définitives, seuls documents judiciaires pouvant faire l'objet d'une demande Lipad. A titre de comparaison, les juridictions genevoises ont rendu 92'644 décisions judiciaires au cours de l'année 2008 (87'079 en 2007 et 107'011 en 2006) tout domaine confondu. La mise à disposition sur le site internet du pouvoir judiciaire de la jurisprudence genevoise et l'enrichissement continu des collections proposées expliquent la diminution des demandes à traiter.

Depuis 2003, il est à relever qu'aucune requête n'a porté sur des documents administratifs produits par la Commission de gestion, l'administration centrale ou les greffes du pouvoir judiciaire.

2.4.5 Commissions de la documentation (Comm-DOC)

Dans le cadre de sa mission, qui est de définir et mettre en œuvre une politique documentaire générale, englobant notamment les secteurs bibliothèques, intranet (PJ-portail), archives et jurisprudence comme autant de point d'accès à l'information, la Commission a tenu 3 séances durant l'année 2008. Elle a adopté trois directives (sur la politique rédactionnelle de la revue de presse du pouvoir judiciaire; sur l'organisation et le plan de classement du disque partagé L ; sur la politique documentaire du pouvoir judiciaire), ainsi qu'un guide de bonnes pratiques sur la gestion des messages électroniques.

2.5 Les services centraux

2.5.1 La direction des ressources humaines (DRH)

En tenant compte des spécificités du milieu judiciaire, la DRH initie, accompagne et met en place des projets, des procédures et des prestations destinés à soutenir les collaborateurs et l'institution. Ces projets sont issus des changements initiés soit au niveau de l'État soit de son initiative pour répondre aux besoins de l'institution et à la volonté de la DRH d'accompagner le pouvoir judiciaire vers une gestion des ressources humaines intégrée. Cette année, la DRH a été associée en tant qu'invitée aux travaux du collège spécialisé mis en place par l'État pour gérer les ressources humaines de manière transversale.

La DRH a principalement traité des dossiers suivants.

- Système d'information des ressources humaines (SIRH)

L'acquisition des compétences nécessaires par les hiérarchies et les gestionnaires d'absence au sein des juridictions et service (GAB) s'est poursuivie, notamment grâce à l'encadrement des intéressés à leur poste de travail. Pour augmenter la fiabilité des données, un important travail de contrôle est en cours de réalisation.

- Suivi de l'enquête Santé menée au sein du pouvoir judiciaire et mise sur pied de l'antenne santé du pouvoir judiciaire, en collaboration avec la Direction de la sécurité (DSécu)
- AGPsy Police

La cellule d'intervention des psychologues d'urgence mise en place dès 2006 a réalisé 4 interventions en 2008, toutes de manière confidentielle. L'institution répond ainsi professionnellement aux situations délicates engendrées par sa mission. A noter que la cellule est également destinée à soutenir les jurés confrontés à des situations particulières en termes de violence.

- Management de proximité

Plusieurs cadres intermédiaires ont bénéficié d'assistance et d'encadrement pour les orienter et les aider dans le développement de leur rôle de cadre. Comme dans toutes les entreprises, le management de proximité est essentiel au fonctionnement opérationnel de qualité. Il s'agit donc de soutenir au maximum les personnes engagées dans ces fonctions, à la fois métier et encadrement.

- RepER - Le répertoire des emplois - référence

Un groupe constitué de greffiers-juristes de juridiction et de la DRH s'est réuni pour suivre l'évolution du projet RepER et jouer un rôle de veille. Le projet n'a guère avancé, la mise en place du 13^{ème} salaire ayant mobilisé les ressources de l'Office du personnel de l'État.

- Télétravail

Un projet pilote en lien avec les mesures du Conseil d'État sur le télétravail a été mis en place en mars 2008 dans les juridictions administratives, avec l'appui de la Direction des systèmes d'information (DSI) pour les aspects techniques. Une dizaine de secrétaires-juristes et quelques juges participent à ce projet. Il en ressort des observations très encourageantes concernant la motivation et les performances des personnes concernées. L'activité des secrétaires-juristes semble bien compatible avec les caractéristiques du télétravail. Un prérequis indispensable est de pouvoir disposer d'un endroit calme et ergonomique chez soi pour travailler dans de bonnes conditions. La décision du déploiement du télétravail se fera après présentation à la direction des résultats du projet pilote.

- Formation

La formation pour formateurs internes, qui a débuté en 2007, s'est terminée par la mise en place du module d'introduction aux procédures judiciaires "Travailler au PJ". Cette formation est animée par des secrétaires-juristes et des greffières-juristes de juridiction. Elle s'inscrit dans un programme de quatre modules d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs.

Pour le reste et de manière générale, d'importants efforts de formation ont été faits, qui se traduisent par une augmentation notable des jours de formation et du nombre de personnes ayant suivi une formation. On peut citer en particulier la formation de "soutien aux pairs" dans le cadre de l'Instruction. Une partie des participants ont décidé de concrétiser leur formation par un travail de certification. Plusieurs sessions de gestion du stress ont également été organisées grâce à l'appui du centre de formation de l'État de Genève. Un module pilote de formation d'allemand juridique sur mesure destinés aux secrétaires-juristes a été mis en place.

	2007	2008
Nbre de jours de cours (formations internes et externes)	517	802.5
Nbre de personnes ayant pris des cours	120	211
Nbre de jours de cours par personne ayant pris des cours	4.31	3.80

Tableaux de bord RH

a) Nombre de postes

	2006	2007	2008
Greffes			
Nombre de postes permanents :	251,71	270,59	293,35
- fonctionnaires	203,28	215,21	232,65
- employés	48,43	55,38	60,70
Postes non permanents :	6,18	9,98	12,40
- auxiliaires	5,20	9,00	11,40
- agent spécialisé	0,98	0,98	1,00

<u>Secrétariat général et services centraux</u>			
Nombre de postes permanents :	52,42	52,94	50,15
- fonctionnaires	46,32	42,04	42,45
- employés	6,10	10,90	7,70
Postes non permanents :	1,80	3,25	5,25
- auxiliaires	0,80	2,25	5,25
- agent spécialisé	1,00	1,00	0,00
Total des postes permanents	304,13	323,53	343,50
Total des postes non permanents	7,98	13,23	17,65
Total	312,11	336,76	361,15

b) Nombre de personnes

	2006	2007	2008
<u>Greffes</u>			
Nombre de personnes dont :	297	336	350
- fonctionnaires	235	249	269
- employés	55	65	68
- auxiliaires	6	11	12
- agent spécialisé	1	1	1
<u>Secrétariat général et services centraux</u>			
Nombre de personnes dont :	61	62	60
- fonctionnaires	51	46	46
- employés	8	12	8
- auxiliaires	1	3	6
- agent spécialisé	1	1	0
Total	358	398	410

c) Statistiques RH

	2006	2007	2008
Engagements d'employés	19	29	38
Engagements d'auxiliaires	9	21	27
Engagement d'employés précédemment auxiliaires au PJ	1	4	2
Transferts État ou Ville de Genève vers le pouvoir judiciaire	5	1,5	4
Transferts du pouvoir judiciaire vers Etat ou Ville de Genève	1	3	1
Transferts internes au pouvoir judiciaire	4	17	10
Démissions d'auxiliaires	0	0	1
Démissions d'employés/fonctionnaires	6	5	13
Licenciements d'auxiliaires	0	0	0
Licenciements d'employés/fonctionnaires	2	3	3
Sanctions disciplinaires	4	1	0
Plends	7	4	3
Retraites	4	5	3
Nominations	29	23	29
Promotions	29	33	33
Modifications de taux d'activité	29	55	60
Demandes d'évaluation au service de santé	14	11	24

Nouveaux contrats temporaires conclus par l'Office cantonal de l'emploi (programme emploi formation, PEF / emploi temporaire fédéral individuel, EFTI) conclus par année

	2006	2007	2008
Nouveaux contrats	30	23	6
Nombre de mois de travail	341	111,5	88,5

2.5.2 La direction des finances et de la logistique (DFL)

La direction des finances a été rebaptisée "direction des finances et de la logistique" (DFL) ensuite de l'incorporation en son sein de différents services généraux (courrier, pièces à conviction, photocopies, achat et logistique). Cette réorganisation s'est avérée nécessaire ensuite de l'évolution des outils financiers et comptables mis à disposition au sein de l'État de Genève. Elle doit également permettre un meilleur suivi des activités de support déployées par les services centraux.

2.5.2.1 Les comptes du pouvoir judiciaire

Entre 2006 et 2008, les charges de fonctionnement de l'État ont augmenté de 6.6% et celles du pouvoir judiciaire de 5.4%.

Charges de fonctionnement	2006	2007	2008
État	7'799'286'152	7'856'558'407	8'316'264'036
Pouvoir judiciaire	89'406'350	89'504'620	105'500'471
Soit % du budget de l'État	1.15%	1.13%	1.26%
Revenus	2006	2007	2008
(imputations internes comprises)	26'106'160	36'167'438	40'019'888

Globalement, le pouvoir judiciaire a presque doublé ses recettes entre 2006 et 2008. Cette tendance est consécutive à l'augmentation du volume des affaires civiles, au résultat durable d'une amélioration significative du suivi financier des procédures civiles, au remboursement de frais de justice et à une hausse des confiscations ordonnées par le Ministère public en 2007 et 2008 (CHF 12'326'616.-). Le taux de couverture des charges de fonctionnement est passé de 29.20% en 2006 à 40.41%, alors qu'il avait été budgétisé à 28.48% en 2008. L'écart, de plus de 14 millions, s'explique par la difficulté d'évaluer les confiscations ordonnées année après année par le Ministère public.

2.5.2.2 Les services financiers

	2006	2007	2008
Montant encaissé et reversé à la Trésorerie générale*	44'047'515	39'713'264	43'460'215

* Ce montant ne tient pas compte des fonds placés à la BCGe pour lesquels les procédures sont pendantes.

	2006	2007	2008
Nombre de factures fournisseurs traitées	11'808	12'029	15'132

Gestion des débiteurs	2006	2007	2008
Nombre de factures émises pour les débiteurs	5'956	8'490*	9864

* L'augmentation de 42,5% du nombre des factures émises par rapport à 2006 est due essentiellement à la mise en œuvre de la modification du règlement de l'Assistance juridique en janvier 2007.

Nombre d'interfaces mises en production entre l'application métier (base DM de gestion électronique des procédures) et l'application de comptabilité financière intégrée de l'État de Genève (CFI) :

	2006	2007	2008
Nombre d'interfaces déployées	3	3	2
Nombre de juridictions civiles	13	13	13

Le pouvoir judiciaire a achevé le déploiement de l'application CFI au sein des juridictions civiles et administratives du pouvoir judiciaire.

Gestion des comptes provisionnels

Nombre d'invitations émises et traitées dans la CFI*	Émises en 2006	Réglées en 2006	Émises en 2007	Réglées en 2007	Emises en 2008	Réglées en 2008
Cour de justice	1'118	816	1'061	801	1081	753
Tribunal de 1 ^{ère} instance	13'449	11'136	13'042	10'494	12638	10'305

Justice de Paix	2'063	2'007	1'752	1'633	2277	2203
CCRPE	-	-	75	54	273	217
Tribunal administratif	-	-	153	94	823	502
Total	16'630	13'959	16083	13076	17'092	13'980

*CFI : application informatique de comptabilité financière intégrée déployée au sien de l'Etat de Genève.

Gestion des loyers consignés

Consignations de loyers	2006	2007	2008
Nombre d'ouvertures de comptes de consignation de loyers	215	283	234
Consignations de loyers (en Fr. au 31.12.2008)	8'924'232	7'730'082	8'576'633

2.5.2.3 Le service achat-logistique

	2006	2007	2008
Dépenses en mobilier (investissement et entretien)	138'230	139'382	201'702
Dépenses en fournitures générales	319'266	305'767	354'765
Dépenses en mobilier, fournitures générales, etc.	457'496	445'149	556'468
Dépenses moyennes par ETP	1'158	1'050	1220

	2006	2007	2008
Demandes d'achat du PJ via la Centrale commune d'achat (CCA)	--	1590	1906
Nombre de palettes* de papier commandées via la CCA	--	58	67
Nombre de photocopies	4'049'923	4'304'087	4'401'350

* Une palette représente 100'000 feuilles A4.

2.5.2.4 Le service du courrier

Nombre d'envois	2006	2007	2008
Recommandés, courriers A+B et colis	406'668	409'248	402'424

Nombre de recommandés produits	2006	2007	2008
Distribués par le service du courrier	76'720	76'806	64'886
Distribués par la Poste	129'881	123'836	137'076
Total	206'601	200'642	201'962

Suite à la réorganisation de la DFL et à une réaffectation d'un ETP du greffe du courrier à un autre service, le nombre de secteurs desservis par le service du courrier du pouvoir judiciaire a été réduit. Le nombre de courriers recommandés distribués par La Poste a simultanément augmenté dans la même proportion.

2.5.2.5 Le service des pièces à conviction

Le nombre de pièces saisies est toujours en hausse. Le service a organisé trois ventes aux enchères publiques durant l'exercice 2008. Trois autres ventes aux enchères publiques d'objets confisqués ont été confiées au Service cantonal des objets trouvés, à l'Hôtel des Ventes et à Sotheby's. Elles ont généré CHF 355'877.- de recettes. Trois associations caritatives (Emmaüs, le Centre Social Protestant et le Caré) ont bénéficié des vêtements usagés et des objets de faible valeur, dévolus à l'Etat. Le service a procédé à deux destructions de pièces ordinaires et à trois destructions de stupéfiants, à l'usine d'incinération des Cheneviers.

2.5.3 Direction de la sécurité (DSécu)

Créée le 1^{er} septembre 2007, la direction de la sécurité a principalement les tâches suivantes :

- Développer une politique de sécurité globale au sein du pouvoir judiciaire.
- Mettre en place les principes de base de sécurité résultant des lois, ordonnances et directives applicable tel que la LT, MSST, AEAI etc.
- Organiser et gérer les situations de crise.

- Organiser et gérer l'accueil des visiteurs et des justiciables selon les directives de sécurité mises en place.
- Garantir la sécurité physique des visiteurs, des justiciables, des magistrats et de tous les collaborateurs du pouvoir judiciaire.
- Gérer l'organisation en matière de surveillance des personnes et des biens (bâtiments, matériels).
- Gérer le contact avec les corps de métier du bâtiment lors d'intervention sur les différents sites du pouvoir judiciaire.
- Gérer les risques liés aux infrastructures (dégâts d'eau, vandalisme, panne électrique) ou au personnel (santé, ergonomie).
- Gérer en partenariat avec les départements concernés les travaux en relation avec le projet justice 2010.
- Organiser et gérer les premiers secours (1 cours de formation et 4 cours de répétition par an)

Interventions des agents externes de sécurité	2008
Interventions agression (alarmes réelles ou fausses alarmes)	1207
Surveillances d'audience	42
Interventions 1ers secours	12
Autres interventions (remplacement accueil, transport, ...)	56

La prise en compte des principes et des règles d'ergonomie, d'hygiène et de psychologie du travail est la condition nécessaire à l'organisation optimale du travail. En collaboration avec la DRH, la DSécu a mis sur pied une "antenne santé", chargée notamment d'assurer le suivi de l'enquête santé menée au sein du pouvoir judiciaire en 2007. le 5 décembre 2008, les membres de l'antenne santé ont présenté aux cadres supérieurs du pouvoir judiciaire et aux président-e-s de juridiction les objectifs et projets qu'ils comptent mener à bien dans les mois et années à venir.

2.5.4 La direction des systèmes d'information et de communication (DSI)

2.5.4.1 Coordination et développement des systèmes d'information

Durant l'année 2008, l'activité de la DSI, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État de Genève (CTI), a principalement porté sur la poursuite du projet i-JUGE de modernisation des systèmes d'information du pouvoir judiciaire. La phase 2 dudit projet, qui concerne la refonte et la modernisation des programmes DM de gestion des procédures judiciaires, s'est poursuivie activement en 2008 :

- développement et mise en exploitation des versions DM-Web 1.5 et 1.6 de ces programmes de gestion des procédures judiciaires. Ces versions apportent des améliorations du module d'inscription et de modification des procédures judiciaires. Elles fournissent également de nouvelles fonctionnalités en matière de gestion de données collectives (interprètes, mandataires, ...), de consultation et de recherche multicritères ;
- migration en mai 2008 vers une plate-forme standard de production CTI des divers applicatifs constituant l'intra-PJ (applications particulières développées par le pouvoir judiciaire : minutes électroniques, gestion des jetons de présence, outils statistiques, etc.), avec difficulté et retard, notamment concernant la mise en œuvre du module sécurité et d'une authentification unique des utilisateurs (SSO) ;
- lancement en juin 2008 du développement de la version DM-Web 2.0 concernant la gestion des attributions et des recours avec une mise en recette utilisateurs en décembre et une mise en production prévue pour la fin du premier trimestre 2009 ;
- report en 2009, d'entente avec la société mandatée, de la mise en œuvre contractualisée d'une tierce maintenance applicative (TMA; externalisation de la maintenance des applications du pouvoir judiciaire).
- Un effort important de formation des utilisateurs (~85 personnes concernées) à l'utilisation des premiers modules DM-Web mis à leur disposition.

Au terme de l'année 2008, le projet accuse un retard de l'ordre de 4 à 6 mois sur son planning initial, dont les causes sont notamment dues aux difficultés rencontrées dans la migration de l'IntraPJ, aux changements dans la direction du projet concernant le CTI et dans l'équipe de développement mise à disposition par la société mandatée.

L'année 2009 sera consacrée en priorité à l'achèvement du noyau DM-Web de la nouvelle application de gestion des procédures judiciaires, dont une première version 3.0 est prévue en recette utilisateur pour la fin du premier semestre.

La DSI a également participé activement au lancement du projet « Justice 2010 » dont le volet informatique concerne la mise en conformité des systèmes d'information aux nouveaux codes de procédures fédéraux unifiés (CPPS, CPCS) et à la nouvelle organisation des juridictions administratives mise en place en raison de l'entrée en vigueur de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF). Elle a conduit une étude préliminaire d'impact concernant le domaine pénal et participé à l'établissement et au dépôt d'un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement informatique pour un montant de 4'140'000 CHF. Ledit projet de loi doit être examiné par le Conseil d'État en février 2009 et par le Grand-Conseil avant juin 2009.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2008 a permis notamment l'adaptation des programmes de gestion des procédures administratives aux changements législatifs ayant impliqué la création d'une nouvelle commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA), ensuite de l'adoption, en octobre 2008, de la loi 10253.

	2006	2007	2008
Nombre de postes de travail	625	630	*650
Nombre d'imprimantes	243	245	**197
Nombre de dossiers contenus dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	608'765	646'322	684'993
Nombre de dossiers contenus dans la base des procédures pénales au 31.12.	481'471	512'835	546'315

* y compris 44 portables et les postes des salles d'audience ** sans les mopeurs

2.5.4.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, dépanner, assister et former les magistrats et les collaborateurs du pouvoir judiciaire pour une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition. Il dispense des cours pour les nouveaux utilisateurs permettant de se familiariser à l'environnement informatique du pouvoir judiciaire. Il anime également des séances de coordination et d'information pour les "Super-U" (super-utilisateurs : collaborateurs des juridictions et services disposant de compétences en matière d'informatique et de bureautique), avec lesquels il collabore étroitement.

Durant l'année 2008, le service a effectué 19'148 interventions d'assistance et de support, (applications métiers, fonctionnement du matériel et logiciels), ce qui correspond à une moyenne de 1'596 interventions par mois ou de 76 par jour ouvrable (+7.45% par rapport à 2007).

Formation des nouveaux collaborateurs	Utilisateurs formés : 115
Objectifs et contenu : présentation des outils informatiques et familiarisation avec la culture de l'entreprise, conformément à la charte de l'encadrement du PJ. <i>Sujets abordés : base de données DM et DM-Web (civile et pénale), disques accessibles, la messagerie, le portail, les ASI (assistance-support-information) et la sécurité informatique.</i>	
Formation DM-Web	Utilisateurs formés : 48
Objectifs et contenu : présentation de l'application métier DM-Web, inscription et modification de procédures judiciaires, avec cas pratiques.	

2.5.4.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

En 2008, le SDJB a été confronté aux premières conséquences du manque de place dans les bâtiments du pouvoir judiciaire : suppression dans plusieurs juridictions d'un certain nombre de collections papiers (Mémoires des séances du Grand Conseil, Feuille fédérale, Recueils systématiques de la législation fédérale, etc.), suppression de deux bibliothèques (TPI et CSO) et d'un local archives de la bibliothèque. Fort de cette nouvelle situation et suite à une réflexion menée au sein du service, le SDJB a proposé à la Commission de documentation du pouvoir judiciaire une nouvelle politique documentaire, axée plus particulièrement sur l'actualité juridique et les ressources électroniques, validée en juin 2008. Afin de minimiser l'impact de cette nouvelle politique, le SDJB a développé le prêt d'ouvrages au sein des bibliothèques du pouvoir judiciaire et mis en avant la possibilité du prêt électronique avec les autres bibliothèques du réseau romand (RERO). Parallèlement, il a augmenté le nombre de ses abonnements électroniques et également leurs nombres d'accès.

Par ailleurs, dans le cadre des prestations fournies par le service et dans le souci d'une meilleure visibilité de la documentation disponible, la base de données Alexandrie des périodiques disponibles au sein du pouvoir judiciaire a été mise en ligne sur le réseau. Elle contient les titres de tous les périodiques disponibles, permet de les localiser, de connaître les années disponibles, les derniers numéros arrivés et donne également tous les accès aux publications électroniques auxquelles le pouvoir judiciaire est abonné. Des séances de présentation de la base ont été organisées pour les magistrats et collaborateurs scientifiques.

Durant l'année 2008, le service a également participé activement à deux groupes de travail occupés à la refonte du site internet et au renouvellement de l'intranet du pouvoir judiciaire (appelé PJ-Portail).

Prêts

	2006	2007	2008
Prêts entre le PJ et des bibliothèques extérieures	33	43	38
Prêts interne entre les bibliothèques de juridictions	200	152	173

Consultation

	2006	2007	2008
Nombre de livres consultés à la Bibliothèque centrale (publique)	5008	4311	4853

Abonnements électroniques

	2006	2007	2008
Nombre d'abonnements électroniques payants	26	38	*39

* (101 abonnements électroniques avec les gratuits)

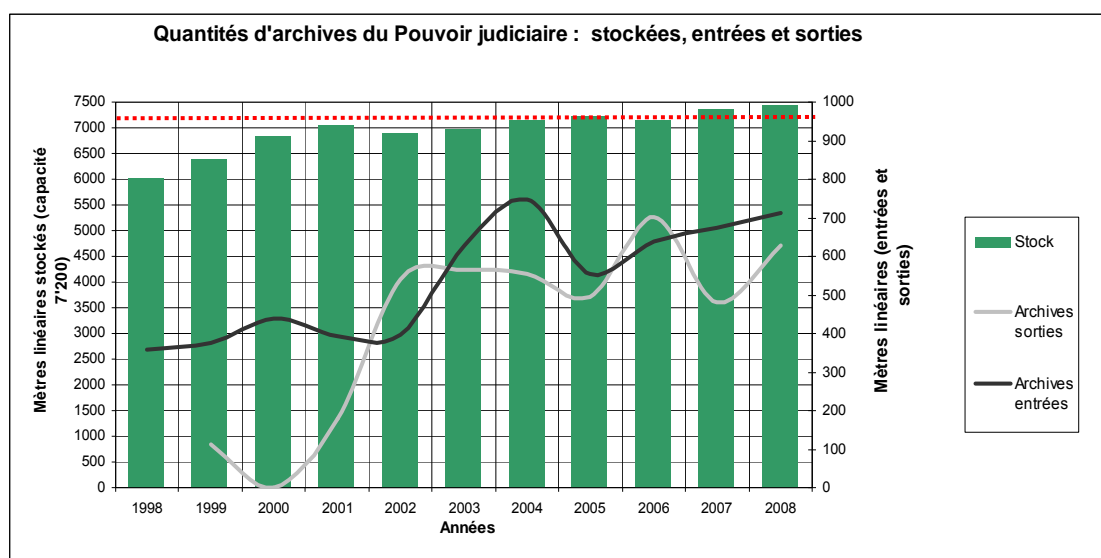
Acquisitions d'ouvrage

	2006	2007	2008
Nombre d'unités	872	966	953

L'objectif principal du service en 2009 sera de déterminer les solutions devant permettre de remédier au manque de place dévolu au sein du pouvoir judiciaire à la gestion de la documentation, l'espace à disposition de la bibliothèque centrale étant désormais largement insuffisant.

2.5.4.4 Service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

En 2008, grâce à une nouvelle répartition des tâches, la GAP a pu améliorer sa politique d'échantillonnage et de versements aux Archives d'État (128 mètres linéaires, contre 105 en 2007 et 107 en 2006). C'est près de 630 mètres linéaires d'archives qui ont été traitées (500 en 2007), sur un total d'environ 7,5 kilomètres linéaires stockés. A noter que les capacités réelles (locaux équipés de rayonnages) s'élèvent à 7,2 kilomètres et que le GAP a reçu 713 mètres linéaires d'archives en 2008 (675 en 2007). Grâce à sa politique de versements anticipés aux Archives d'État, il a pu, à ce jour, contenir la masse des documents produits. La situation reste néanmoins préoccupante.



En 2008, le nombre de recherches et de demandes d'archives a atteint 5028 (contre 5'210 en 2007 et 5'219 en 2006). Les transferts de dossiers entre juridictions, principalement pénales, ont, pour la deuxième année consécutive, augmenté de plus de 11% par rapport à 2007 et 2006, pour atteindre le chiffre de 5'665.

Durant l'année 2008, l'archiviste a participé activement aux deux groupes de travail chargés de la refonte du site internet et du renouvellement du site intranet du pouvoir judiciaire (PJ-Portail).

Perspectives 2010

Dans le cadre du projet Justice 2010, la réorganisation de l'institution et l'augmentation du nombre de magistrats et de collaborateurs qui en découle auront pour effet d'accroître le volume d'archives à gérer. La vraisemblable dispersion des locaux, qui accompagnera cette réorganisation, conduira vers une gestion plus décentralisée. Cette nouvelle configuration ne pourra pas être assurée sans un ajustement des effectifs.

D'autre part, malgré une étude menée en 2007/2008 portant sur la recherche d'un outil d'archivage électronique (Records management – pour un système intégré de gestion documentaire), aucune solution n'a à ce jour été proposée au pouvoir judiciaire pour gérer ses documents (papier et électroniques) et en assurer la pérennité.

Récupération et destruction de documents :

En 2008, plus de 39 tonnes de papier ont été détruites et récupérées (33 t. en 2007 et 44,7 t. en 2006). Plus de 70% de ce papier provient de l'échantillonnage d'archives, en accord avec les Archives d'État et en conformité avec le calendrier de conservation. Le solde représente le recyclage quotidien des documents administratifs courants. Enfin, la récupération des journaux gratuits et autre carton s'élève à près de 5 tonnes.

Depuis septembre 2008, afin d'améliorer la confidentialité, de réduire les coûts et de dégager des ressources supplémentaires, le pouvoir judiciaire a externalisé les tâches de destruction et de récupération de papier.

2.5.4.5 La gestion de l'information

Durant l'année 2008, l'activité de la gestionnaire de l'information a porté principalement sur :

- la mise en ligne, l'actualisation, l'organisation et le contrôle de l'information contenue dans le PJ-Portail (site Intranet du pouvoir judiciaire) pour proposer une information interne de qualité.
- la participation aux projets de refonte des sites Intranet et Internet du pouvoir judiciaire pour améliorer, faciliter la mise en ligne et l'accès à l'information
- la mise en place de deux formations sur l'intranet judiciaire PJ-Portail, une sur l'utilisation et la navigation dans le contenu informationnel du PJ-Portail et la deuxième sur la gestion d'un espace au sein de cet outil.
- la génération automatique de listes régulièrement mises à jour, en particulier les listes des magistrats de carrière pour centraliser l'information en un point unique et permettre ainsi un gain de temps, éviter les erreurs et les oublis d'actualisation.
- la mise à jour de l'annuaire officiel 2009 pour le pouvoir judiciaire.
- la mise à jour trimestrielle du document greffes, tribunaux et administration regroupant les coordonnées des membres des greffes, des tribunaux et de l'administration.
- La participation, en appui de l'archiviste du pouvoir judiciaire, à la mise en place et à la réorganisation des plans de classement des documents en interne.

2.5.5 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2008, le conseiller en criminalistique a été consulté dans 31 affaires différentes par les juridictions du pouvoir judiciaire (32 en 2007).

	2006	2007	2008
Juges d'instruction	26	24	17
Tribunal de police	4	5	7
Cour correctionnelle	1	0	3
Cour d'assises	0	0	0
Chambre d'accusation et cour pénale	1	1	0
Tribunal de première instance	2	2	2
Tribunal administratif	2	0	0
Parquet du procureur général	1	0	2

Genres d'affaires liés aux cas traités :

	2006	2007	2008
Escroqueries et abus de confiance	6	8	7
Blanchiment	0	0	1
Homicides par négligence et meurtre par dol éventuel	16	13	11
Lésions corporelles	2	3	2
Faux et usages de faux	10	6	7
Divers (mise en danger, fraude électorale, stupéfiants, etc.)	3	2	3

Les problèmes soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

	2006	2007	2008
Accidents de circulation	19	16	14
Écritures/signatures	14	16	14
Documents et datations	2	0	2
Analyse de supports son, vidéo ou informatiques	1	0	0
Divers (mécanique automobile)	1	0	1

ANNEXES

- I. Événements de la vie judiciaire en 2008**
- II. Tableaux des magistrates et des magistrats**

Evénements de la vie judiciaire en 2008

JANVIER

- 01.01.2008 Election de M. Olivier Deferne, vice-président du Tribunal de 1ère instance à la vice-présidence de la Commission du Barreau.
- 11.01.2008 Dépôt des listes de candidats pour les élections judiciaires. Le Conseil d'État a arrêté au 18 février 2008 le délai pour le dépôt au service des votations et élections des listes de candidatures pour l'élection des magistrats du pouvoir judiciaire. Cette élection a été fixée au 20 avril 2008 (voir Point de presse du 17 janvier 2007)
- 28.01.2008 Parution dans la FAO de la loi modifiant la loi pénale genevoise (mendicité) (10106) E 4 05
- Parution dans la FAO de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (renforcement des filières civile et pénale) (10146) E 2 05

FEVRIER

- 01.02.2008 Parution dans la FAO des élections judiciaires.
- Le Grand Conseil, lors de sa session des 24 et 25 janvier 2008, a élu et assermenté :
- Mme **Linda CHABAL** (Ve) et M. **Raphaël MARTIN** (R), **Juges d'instruction** (entrée en fonction : 1er février 2008)
 - M. **Philippe GUNTZ** (R), **Juge à la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites**, en remplacement de M. Grégory BOVEY, élu Juge au Tribunal de première instance (entrée en fonction : 1er mars 2008)
 - Mme **Sylvie DROIN** (L), **Juge à la Cour de justice**, en remplacement de Mme Laura JACQUEMOUD-ROSSARI, élue Juge au Tribunal fédéral (entrée en fonction immédiate)
 - M. **Cyril MIZRAHI** (S) à la Commission Cantonale de recours de Police des étrangers (CCRPE) en remplacement de Mme Anne-Laure HUBER (S) démissionnaire (entrée en fonction immédiate - durée du mandat : jusqu'au 28 février 2010)
- 29.02.2008 Parution dans la FAO des élections judiciaires.
- Le Grand Conseil, lors de sa session des 21 et 22 février 2008, a élu et assermenté :
- Mme **Catherine GAVIN** (Ve), Juge au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Raphaël MARTIN, élu Juge d'instruction (entrée en fonction immédiate)
 - M. **Ivo BUETTI** (S), Juge au Tribunal de première instance, en remplacement de Mme Sylvie DROIN, élue Juge à la Cour de justice (entrée en fonction immédiate)
 - M. **Serge MILANI** (Ve), Substitut du Procureur général, en remplacement de Mme Linda CHABAL, élue Juge d'instruction (entrée en fonction immédiate)
 - Mme **Catherine HEKIMI** (R), Juge suppléante au Tribunal tutélaire et justice de paix, en remplacement de M. Philippe GUNTZ, élu Juge à la commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites (entrée en fonction : 1er mars 2008)

- Mme **Isabelle CUENDET** (S), Juge à la Cour de justice (entrée en fonction : 1er mars 2008)

Lors de cette même session, le Grand Conseil a clos l'élection suivante, faute de candidat :

- Élection d'une ou d'un Juge suppléant à la commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites, en remplacement de M. **Eric HESS**, démissionnaire.

MARS

26.03.2008 Parution dans la FAO des élections judiciaires.

Le Grand Conseil lors de sa session des 13 et 14 mars 2008 a élu et assermenté

- M. **Jacques WICHT** (PDC) à la Commission cantonale de recours en matière d'impôts cantonaux et communaux (2023) en remplacement de M. Jean-luc Ducret (PDC), démissionnaire entrée en fonction immédiate - durée du mandat jusqu'au 28 février 2010)

AVRIL

02.04.2008 Parution dans la FAO du communiqué indiquant les élections de deux représentants du personnel du pouvoir judiciaire à la Commission de gestion du pouvoir judiciaire

07.04.2008 Parution dans la FAO de l'élection du Procureur général du 20 avril 2008

Parution dans la FAO de l'ouverture des inscriptions aux tableaux des médiateurs pénaux et des médiateurs civils et des institutions de médiation pour l'année 2008

Parution dans la FAO de la loi modifiant la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (10108) E 4 10 du 25 janvier 2008.

Parution dans la FAO de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (8972) E 2 05

Parution dans la FAO de la loi modifiant le code de procédure pénale (ordre de vente) (9954) E 4 20

Parution dans la FAO de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (10072) E 2 05

25.04.2008 Parution dans la FAO de l'arrêté constatant les résultats de l'élection du Procureur général du 20 avril 2008 : M. **Daniel ZAPPELLI**.

MAI

14.05.2008 Parution dans la FAO de la prestation de serment des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire. Le Grand Conseil est convoqué en séance extraordinaire à Saint-Pierre le lundi 19 mai 2008 à 17 heures.

Arrêté relatif à la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 janvier 2008 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (10072) E 2 05.

Arrêté relatif à la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 janvier 2008 modifiant la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (10108) E 4 10.

28.05.2008 Parution dans la FAO des magistrats n'ayant pas prêté serment lors de la prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire lors de la séance du 19 mai 2008, ont prêté serment le 22 mai 2008 à 20 h 30 (entrée en fonction : 1er juin 2008):

- Me **Donatella AMADUCCI**, juge suppléante, Cour de justice
- Me **Didier BROSSET**, juge suppléant, Cour de cassation, et juge assesseur, Commission de surveillance des OPF
- M. **Thierry ZEHNDER**, juge assesseur, Tribunal des baux et loyers.

Les magistrats suivants, n'ayant pas prêté serment lors de la séance du 19 mai 2008, prêteront serment ultérieurement:

Me **Maurice HARARI**, juge suppléant, Cour de cassation; Mme **Christine KOEPEL-FRAUCHIGER**, juge assesseur, Tribunal cantonal des assurances sociales; Me **Henri NANCHEN**, juge suppléant, Tribunal cantonal des assurances sociales; Me **Marc HENZELIN**, juge suppléant, Cour de justice.

- 30.05.2008 Parution dans la FAO de l'élection de deux représentants du personnel à la Commission de gestion du pouvoir judiciaire.
- 31.05.2008 Départ à la retraite de M. **Richard BARBEY** et Mme **Martine HEYER-BERTHET**, juges à la Cour de justice. Élection le 1^{er} juin comme juges suppléants à la Cour de justice.

JUIN

- 06.06.2008 Publication dans la FAO des présidences de juridiction et des membres de la Commission de gestion, état au 1^{er} juin 2008.
- 20.06.2008 Parution dans la FAO des magistrats suivants, n'ayant pas prêté serment lors de la prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire lors de la séance du 19 mai 2008, ont prêté serment le 12 juin 2008 à 20 h 30 (entrée en fonction immédiate):
- Me **Maurice HARARI**, juge suppléant, Cour de cassation
 - Me **Henri NANCHEN**, juge suppléant, Tribunal cantonal des assurances sociales;
 - Mme **Christine KOEPEL-FRAUCHIGER**, juge assesseur, Tribunal cantonal des assurances sociales.

JUILLET

- 04.07.2008 Le magistrat suivant, n'ayant pas prêté serment lors de la prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire lors de la séance du 19 mai 2008, a prêté serment le 26 juin 2008 à 20 h 30 (entrée en fonction immédiate):
- Me **Marc HENZELIN**, juge suppléant, Cour de justice.

- 29.07.2008 Décès de Mme Christine GAITZSCH, née le 13.08.1951, avocate.

SEPTEMBRE

- 26.09.2008 Parution dans la FAO des élections judiciaires. Le Grand Conseil, lors de sa session des 18 et 19 septembre 2008, a élu et assermenté :
- Mme **Hanna KALA** (L), Juge suppléante au Tribunal tutélaire et justice de paix, en remplacement de Mme Birgit SAMBETH GLASNER, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Le Grand Conseil, lors de sa session des 18 et 19 septembre 2008, a élu :

Mme **Véronique MAURON-DEMOLE** (L) à la Commission cantonale de recours de police des étrangers (CCRPE) (20), en remplacement de Mme Josepha CHEVALLAZ (L), démissionnaire (entrée en fonction immédiate - durée du mandat : jusqu'au 28 février 2010)

OCTOBRE

20.10.2008 Publication dans la FAO de la loi modifiant la loi instituant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers (CCBL) (10227)

NOVEMBRE

21.11.2008 Parution dans la FAO des élections judiciaires
Le Grand Conseil, lors de sa session des 13 et 14 novembre 2008, a élu et assermenté :

- M. Serge PATEK (L), **Juge assesseur à la Chambre d'appel en matière de baux et loyers** (représentant les milieux immobiliers), en remplacement de M. Julien BLANC, démissionnaire (entrée en fonction : 1er décembre 2008)

24.11.2008 Publication dans la FAO de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) 10253 E 2 05.

DECEMBRE

12.12.2008 Parution dans la FAO des élections judiciaires
Le Grand Conseil, lors de sa session des 4 et 5 décembre 2008, a élu et assermenté :

- Mme **Laure PEYROT STUCKI**, juge assesseure au tribunal des baux et loyers (représentant les milieux immobiliers) en remplacement de M. Serge PATEK élu juge assesseur à la Chambre d'Appel des baux et loyers (entrée en fonction immédiate).

24.12.2008 Parution dans la FAO de l'arrêté relatif à la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 janvier 2008 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (8972) E 2 05

Parution dans la FAO du règlement fixant le nombre de juges assesseurs à élire à la commission cantonale de recours en matière administrative (RCCRA) E 2 05.07

29.12.2008 Parution dans la FAO des élections judiciaires
Le Grand Conseil, lors de sa session des 18 et 19 décembre 2008, a élu et assermenté :

- Mme **Quynh-Huong STEINER SCHMID** (Ve), juge au tribunal de première instance (entrée en fonction : 1^{er} janvier 2009)
- Mme **Sophie CORNIOLEY BERGER** (L), juge au tribunal de première instance (entrée en fonction : 1^{er} janvier 2009)
- Mme **MIRANDA LINIGER GROS** (Ve), juge au tribunal de première instance à mi-temps (entrée en fonction : 1^{er} janvier 2009)
- M. **Antoine BERTHOUD** (L), juge suppléant au tribunal de première instance à mi-temps (entrée en fonction : 1^{er} janvier 2009)

**Magistrats de carrière du pouvoir judiciaire
par rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature
(au 31.12.2008)**

22.03.1974	Barbey Carole	01.07.2001	Deville-Chavanne Jocelyne
31.01.1975	Hurni Eliane	01.07.2001	Chenau Patrick
20.06.1975	Daoudi Beuchat Yvette	01.08.2001	Reymond Jean
01.06.1977	Jacot-des-Combes Marguerite	30.11.2001	Chappuis Bugnon Corinne (<i>½ charge</i>)
01.06.1978	Pfister-Liechti Renate	01.01.2002	Droin Sylvie
01.02.1980	Murbach Christian	01.06.2002	Erard-Gillioz Pauline
10.04.1981	Wegelin Sylvie	01.06.2002	Lauber Valérie
25.03.1983	Curtin Pierre	01.06.2002	Van Hove Gaëlle
01.06.1983	Sermier Marie-Claude	20.09.2002	Monti Brigitte
01.09.1983	Peila Louis	01.12.2002	Weyeneth Ariane
01.10.1983	Rey René	01.12.2002	Martin Raphael Jacques
01.07.1985	Nardin Claude-Nicole	01.08.2003	Baldé Juliana
01.03.1986	Ruffieux Jean	01.08.2003	Cramer Maya (<i>½ charge</i>)
01.03.1986	Marquis Pierre	01.08.2003	Wangeler Doris
01.04.1986	Strubin Jean-Marc	01.08.2003	Mascotto Claudio
18.09.1986	Laemmel-Juillard Valérie	01.08.2003	Montani Valérie (<i>½ charge</i>)
01.09.1989	Luscher Thierry	01.08.2003	Dubois-Dognon Isabelle
01.11.1989	Roten Jean-Nicolas	01.08.2003	Bindschedler Tornare Olivier
01.02.1990	Delieutraz Jacques	01.08.2003	Steck Karine
01.06.1990	Wenger Claude François	01.08.2003	Terrier Séverine
01.06.1990	Dumartheray Daniel	13.02.2004	Bungener Pierre
01.06.1990	Thélin Philippe	13.02.2004	Chabal Linda
01.06.1990	Junod Christine	12.03.2004	Guglielmetti Milena
01.06.1990	Malfanti Leonardo	05.07.2004	Zanni Dario
11.04.1991	Esposito Stéphane	24.09.2004	Krauskopf Florence
01.09.1991	Cuendet Isabelle	01.10.2004	Kronbichler Diane
01.05.1993	Bovy Laure	01.01.2005	Mauron Pierre-Yves
01.10.1993	Proz Jeanneret Fabienne	01.09.2005	Cambi Favre Bulle Alessandra
18.02.1994	Chaix François	19.05.2006	Hiltbold Véronique Elisabeth
01.02.1995	Michel Cédric-Laurent	25.01.2007	Zen-Ruffinen Stéphane
13.02.1995	Paychère François	25.01.2007	Barde Tapponnier Catherine
01.07.1995	Grabner Michel-Alexandre	25.01.2007	Bovey Grégory Maurizio
01.06.1996	Wuarin Thierry	23.02.2007	Rossier Marco
01.06.1996	Devaud Daniel	22.03.2007	Jeandin Potenza Anne-Isabelle
01.06.1996	Tapolet Marc	03.05.2007	Chiabudini Daniela
01.06.1996	Campomagnani-Calabrese Paola	28.08.2007	Bertossa Yves
01.06.1996	Zappelli Daniel	01.10.2007	Babel Casutt Caroline
01.01.1997	Deferne Olivier	13.12.2007	Roch Fabrice
01.07.1998	Francotte Conus Alix	21.02.2008	Milani Serge
24.09.1998	Schmid Jean-Bernard	21.02.2008	Buetti Ivo Francesco
01.01.1999	Magenat-Fuchs Nathalie	21.02.2008	Gavin Catherine
01.01.1999	Tombesi Silvia (<i>½ charge</i>)	01.03.2008	Guntz Philippe
01.09.1999	Robert David	01.06.2008	Coquoz Christian Jean Léon
01.10.1999	Fournier Vincent	01.06.2008	Thorens-Aladjem Sophie
07.02.2000	Barone Anne-Marie	01.06.2008	Chevallaz Josepha
01.11.2000	Geisinger-Mariéthoz Fabienne (<i>½ charge</i>)	01.06.2008	Verniory Jean-Marc
01.01.2001	Aeschlimann Yves	01.06.2008	Minder Xenia
25.01.2001	Nicolet Yvette		

**Magistrats de carrière du pouvoir judiciaire
par rang d'âge
(au 31.12.2008)**

21.06.1946	Barbey Carole	17.12.1961	Buetti Ivo
28.09.1946	Bovy Laure	31.08.1962	Zen-Ruffinen Stéphane
05.06.1948	Ruffieux Jean	05.03.1963	Campomagnani-Calabrese Paola
14.08.1948	Hurni Eliane	27.03.1963	Cuendet Isabelle
31.10.1948	Rey René	02.05.1963	Mascotto Claudio
10.03.1950	Daoudi Beuchat Yvette	24.05.1963	Deville-Chavanne Jocelyne
22.04.1950	Jacot-des-Combes Marguerite	09.10.1963	Thorens-Aladjem Sophie
20.05.1950	Roten Jean-Nicolas	29.10.1963	Montani Valérie
30.12.1950	Wuarin Thierry	28.12.1963	Chenau Patrick
30.05.1951	Murbach Christian	11.01.1964	Zappelli Daniel
11.06.1951	Wenger Claude	08.08.1964	Chaix François
04.09.1951	Pfister-Liechti Renate	16.09.1964	Tombesi Silvia
03.01.1952	Delieutraz Jacques	05.10.1964	Dubois-Dognon Isabelle
08.03.1952	Milani Serge	10.05.1965	Guntz Philippe
23.05.1952	Baldé Juliana	04.06.1965	Barde Tapponnier Catherine
27.10.1952	Weyeneth Ariane	09.06.1965	Gavin Catherine
31.10.1952	Devaud Daniel	19.07.1965	Cambi Favre Bulle Alessandra
25.12.1952	Schmid Jean-Bernard	20.08.1965	Zanni Dario
08.08.1953	Wegelin Sylvie	07.11.1965	Erard-Gillioz Pauline
15.02.1954	Sermier Marie-Claude	11.02.1966	Michel Cédric-Laurent
19.02.1954	Peila Louis	01.07.1966	Chiabudini Daniela
03.07.1954	Dumartheray Daniel	05.12.1966	Fournier Vincent
13.07.1954	Laemmel-Juillard Valérie	23.12.1966	Droin Sylvie
16.08.1954	Marquis Pierre	09.01.1967	Aeschlimann Yves
21.09.1954	Cramer Maya	09.01.1967	Reymond Jean
16.04.1955	Curtin Pierre	25.09.1967	Monti Brigitte
22.05.1955	Barone Anne-Marie	30.12.1967	Rossier Marco
16.07.1955	Thélin Philippe	29.01.1968	Geisinger-Mariéthoz Fabienne
28.01.1956	Martin Raphael	04.03.1968	Bindschedler Tornare Olivier
20.02.1956	Deferne Olivier	04.05.1969	Krauskopf Florence
29.02.1956	Strubin Jean-Marc	27.05.1969	Roch Fabrice
15.06.1956	Nardin Claude-Nicole	02.06.1969	Lauber Valérie
13.02.1957	Wangeler Doris	09.01.1970	Guglielmetti Milena
31.10.1957	Robert David	21.04.1970	Chevallaz Josepha
21.03.1958	Graber Michel-Alexandre	11.05.1970	Van Hove Gaëlle
30.04.1958	Esposito Stéphane	17.08.1970	Verniory Jean-Marc
29.08.1958	Bungener Pierre	08.10.1970	Chappuis Bugnon Corinne
03.11.1958	Paychère François	14.01.1971	Jeandin Potenza Anne-Isabelle
02.12.1958	Chabal Linda	02.07.1971	Steck Karine
08.03.1959	Francotte Conus Alix	25.08.1972	Mauron Pierre-Yves
20.06.1959	Luscher Thierry	07.01.1973	Hiltbold Véronique
03.10.1959	Junod Christine	14.03.1973	Terrier Séverine
28.10.1959	Magnenat-Fuchs Nathalie	30.07.1973	Minder Xenia
01.12.1959	Proz Jeanneret Fabienne	14.11.1973	Bovey Grégory
04.02.1960	Coquoz Christian	25.04.1974	Bertossa Yves
07.06.1960	Tappolet Marc	01.07.1974	Kronbichler Diane
12.08.1960	Nicolet Yvette	22.09.1974	Babel Casutt Caroline
01.11.1960	Malfanti Leonardo		

**REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIERE
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2008**

	Radicaux	Alliance de gauche	Socialistes	Libéraux	UDC	Les Verts	Démocrates-chrétiens
Ministère public	Zappelli Daniel <i>Procureur général</i> Roch Fabrice		Mascotto Claudio <i>Procureur</i> Bertossa Yves	Zanni Dario <i>Procureur</i> Chevallaz Josepha Chiabudini Daniela Mauron Pierre-Yves	Rossier Marco	Milani Serge	Jeandin Potenza Anne-Isabelle
Cour de Justice	Barbey Carole Curtin Pierre Marquis Pierre Peila Louis	Devaud Daniel	Cuendet Isabelle Delieutraz Jacques Paychère François	Cambi Favre-Bulle Alessandra Chaix François Droin Sylvie Laemmel-Juillard Valérie Pfister-Liechti Renate Strubin Jean-Marc			Coquoz Christian Jacot-des-Combes Marguerite Krauskopf Florence Murbach Christian Ruffieux Jean
Tribunal administratif	Hurni Eliane		Dumartheray Daniel	Junod Christine		Thélin Philippe	Bovy Laure
TPI - TP - TAPEM - TBL		Bindschedler Tornare Olivier (<i>1/2poste</i>) Deville- Chavanne Jocelyne Guglielmetti Milena	Barde Taponnier Catherine Buetti Ivo Deferne Olivier Malfanti Leonardo Nardin Claude-Nicole Rey René Tombesi Silvia (<i>1/2poste</i>)	Bovey Grégory Chappuis Bugnon Corinne (<i>1/2poste</i>) Chenau Patrick Michel Cédric-Laurent Minder Xenia Robert David Sermier Marie-Claude Terrier Séverine Thorens-Aladjem Sophie		Gavin Catherine Reymond Jean Zen-Ruffinen Stéphane	Babel Casutt Caroline Campomagnani- Calabrese Paola Erard-Gillioz Pauline Geisinger-Mariéthoz Fabienne (<i>1/2poste</i>) Verniory Jean-Marc
Instruction	Graber Michel- Alexandre Hiltbold Véronique Lauber Valérie Martin Raphael	Schmid Jean-Bernard	Aeschlimann Yves Monti Brigitte Nicolet Yvette	Fournier Vincent Kronbichler Diane	Bungener Pierre	Chabal Linda Francotte Conus Alix Magnenat-Fuchs Nathalie Tappolet Marc Van Hove Gaëlle	Esposito Stéphane
Tribunal de la jeunesse	Proz Jeanneret Fabienne		Wegelin Sylvie				Roten Jean-Nicolas
Tribunal tutélaire / Justice de Paix	Luscher Thierry	Barone Anne-Marie	Daoudi Beuchat Yvette	Wuarin Thierry		Wenger Claude	
CSO	Guntz Philippe		Weyeneth Ariane				
TCAS	Steck Karine	Dubois-Dognon Isabelle	Montani Valérie (<i>1/2poste</i>)	Baldé Juliana		Cramer Maya (<i>1/2poste</i>)	Wangeler Doris
Total 95 magistrats	15	7*	20**	24*	2	12*	15*

* dont 1 à mi-charge ** dont 2 à mi-charge

**REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIERE
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2008 ¹**

	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	"Les Verts"	UDC	MCG	Hors parti
Cour de justice ²	BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET Vincent HENZELIN Marc	GABUS-THORENS Elisabeth MAUGUE Éric PAPAUX VAN DELDEN Marie-Laure HEYER Martine	GROSJEAN Blaise FIECHTER Robert GIANINAZZI Adriano FIECHTER Éric PROST Philippe PIRKL Peter BARBEY Richard	STANISLAS Guy PAGAN Jean-Pierre	GLOOR Werner	JUVET Philippe	AMADUCCI CESERI-FONIO Donatella		
Cour de cassation	COURVOISIER Raymond WEBER Pierre-Christian BROSSET Didier ²	HARARI Maurice ²	STICKEL Gilles JEANNERET Yves ²	MANFRINI Chantal JEANDIN Nicolas ² DE PREUX Pierre ²					ROTH Robert
Tribunal administratif ²	BELLANGER François	GRODECKI Stéphane	BONARD Yves HOTTELIER Michel	TORELLO Mario-Dominique					
Tribunal des conflits ²									TROILLET MAXWELL Anne WISARD Nicolas
1ère instance ² et instruction ²	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick MIRIMANOFF Jean	BERTANI Lorella BURKHARD Roland SCHASCA Diane GROBET Karin THORENS Karin HUBER Anne-Laure	STICKEL-CICUREL Josiane ALLAZ Pierre-Olivier MATHEY-DORET Marc	HENCHOZ Dominique ROULET Jacques MAGNIN Yves BESSON Brigitte SALAMIN Antoinette		HADDAD François YASSEEN Rabab			
Tribunal de police ³		CASTIONI Nicole	MARFURT Christiane	HARTLIEB Nelly	BAUNAZ Nicole				
Chambre d'accusation ³		PACHOUD Pierre					HÄMMERLI Jacques		
TP ⁴ & Chambre d'accusation ⁴	BERNASCONI Madeleine	CAHANNES Monique	SCHNECKENBURGER René	CARRON-CESCATO Anne IMHOF Marcel		GALLET Alain BAUMGARTNER Geneviève	ZWICKY Rolf		

¹ Ne sont pas compris : les juges prud'hommes, les assesseurs du Tribunal des baux et loyers, les assesseurs de la Chambre d'appel des baux et loyers et les assesseurs du Tribunal cantonal des assurances sociales

² Suppléants

³ Assesseurs

⁴ Assesseurs suppléants

	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	"Les Verts"	UDC	MCG	Hors parti
Tribunal de la jeunesse ²	GASSER Pierre	ANTOINE Béatrice	MAURON-DEMOLE Véronique	CLIVAZ-BUTTLER Alexandra					
Médecins	KAPLUN Marc ⁴	RIELLE Jean-Charles ³	SEIGNE Jean-Maurice ³ CUNNINGHAM Elsbeth ⁴			FIDECARO MAZZONE Lucia ⁴			
Pédagogues	RIEDER René ⁴ GARCIA Marion ⁴	SCHAERER Henri ⁴	MATHEZ-ROGUET Marianne ³			PINGET Madeleine ³			
Tribunal Tutélaire ² / Justice de paix ²	HEKIMI Catherine	NEBEL Claudine	ZELLWEGER Christophe KALA Hanna						
Commission de Surveillance des OPF 2 suppléants	BROSSET Didier ³ MATHEY Denis ³ VEILLARD Philippe ³	CARERA Valérie ³ BOLIVAR Manuel ⁴	SAMPEDRO Elena ² WEHRLI Olivier ³ DE COULON Yves ⁴	FASEL Serge ² CHAVAZ Christian ³		GANZONI Philipp ³	CASTELLA Florence ³	JUNOD Pascal ⁴ SAPIN Françoise ⁴	
Tribunal Cantonal des Assurances Sociales ²		STICHER Thierry	ZUFFEREY Georges	NANCHEN Henri	BERARDI Jean-Louis		ZEHNDER Diana		
106	20	21	26	18	3	8	5	2	3

¹ Ne sont pas compris : les juges prud'hommes, les assesseurs du Tribunal des baux et loyers, les assesseurs de la Chambre d'appel des baux et loyers et les assesseurs du Tribunal cantonal des assurances sociales

² Suppléants

³ Assesseurs

⁴ Assesseurs suppléants